
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mardi 9 mars 2004, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M. Sébastien Bertrand*, *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier*, *Catherine Gaillard-Iungmann*, *M. Pierre Maudet* et *M^{me} Caroline Schum*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *André Hediger*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 février 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2002 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32 A)¹.*Suite du premier débat*

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, nous, démocrates-chrétiens, nous ne sommes plus tournés vers le passé, mais vers l'avenir... Nous avons suffisamment discuté, ici, de ce qui est arrivé ces dernières années; tournons la page et voyons ce qui concerne l'avenir de la Fondetec: une probable nouvelle dotation pour 2005 ou 2006.

Il est évident que ce Conseil municipal devra décider en toute connaissance de cause et en sachant exactement comment fonctionne la Fondetec. Sera-t-elle une fondation de droit public ou pas? Pour notre part, nous l'avons dit à maintes reprises, nous pensons qu'il est important de revenir à la mission que nous voulions donner à la Fondetec au départ, c'est-à-dire qu'elle soit une fondation de droit public avec un droit de regard du Conseil municipal sur les comptes, afin qu'il puisse les approuver. Or, la Fondetec a échappé à ce droit de regard. Nous ne voulons pas régler des comptes politiques, mais rappeler la mission de la Fondetec telle que le Conseil municipal la souhaitait à l'origine. C'est tout ce que nous demandons, mais nous y serons très attentifs quand le Conseil municipal prendra sa décision.

En guise de conclusion, je répète ce que j'ai dit lors de l'audition, par la commission des finances, du nouveau conseil de fondation et de son nouveau prési-

¹ Rapport, 4811.

dent, comme le relève le rapport de M. Dramé: regardons vers l'avenir! A l'évidence, un souffle nouveau anime la Fondetec, qui fait un travail excellent, notamment avec M. Winet, que je remercie de tout ce qu'il ne manque pas de faire pour l'économie genevoise. Nous attendons sereinement la suite des événements.

M. Gilles Thorel (S). J'interviens en qualité de vice-président de la Fondetec et je prends acte avec plaisir des paroles de M. Bonny. J'aimerais cependant rassurer M. Hainaut sur deux points. Premièrement, les discussions sur la transformation ou non de la Fondetec en fondation de droit public n'obéreront pas son travail et ne l'empêcheront pas de traiter les dossiers et de contribuer à aider l'économie de notre ville. Le deuxième point concerne les prêts directs, un débat empoigné très rapidement par le nouveau conseil de fondation. Actuellement, nous accordons de plus en plus de prêts directs et nous ne jouons plus, ou, plutôt, de moins en moins le rôle de preneur de risque gratuit au bénéfice des seules banques. Je voulais rassurer M. Hainaut sur ces deux points.

Il est pris acte du rapport d'activité 2002 de la Fondetec.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre les abus en matière d'affichage public» (P-83 A)¹.

Rapporteur: M. Alain Marquet.

Sous la présidence de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, la commission des pétitions s'est réunie les 8 et 22 septembre, 20 et 27 octobre 2003 et le 12 janvier 2004 pour traiter de l'objet cité en titre.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie vivement.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 160^e année»: Commission, 6034.

Séance du 8 septembre 2003

Audition des pétitionnaires, M^{mes} et MM. Lehmann, Dunant, Baier, Burgat, Ninck

Ceux-ci exposent les raisons de leur démarche. Cette pétition est adressée à la fois à la Ville de Genève et au Canton.

Les pétitionnaires avaient cru comprendre que les publicitaires allaient diminuer ou/et améliorer les thèmes de leur communication.

On trouve des panneaux de publicité partout qui transforment la ville et le canton en «aquarium publicitaire».

La quantité de publicités est effarante et progresse toujours, tant dans des endroits qu'on croyait préservés que dans des endroits stratégiques, au point de se sentir «cerné» alors qu'on est sur du domaine public et que celui-ci est privatisé de fait par la pub. C'est d'autant plus agressant qu'il n'y a pas la possibilité, comme avec la radio ou la télévision, d'éteindre le poste.

L'objectif de la pétition est de tenter de rendre l'espace public à sa vocation de lieu libre de sollicitations commerciales.

En termes qualitatifs, ces publicités véhiculent la plupart du temps des images sexistes, souvent sans lien avec le produit, les êtres humains sont réduits à la simple expression du corps sans proposer une image réellement digne.

L'homme est placé dans la position d'éternel voyeur.

On peut se demander quel est l'impact de ces images sur les jeunes ados et quelle vision ils développent de ce que peut être le rapport sain entre hommes et femmes.

Les lieux d'exposition de ces affiches ne sont pas anodins, par exemple devant une école.

Existe-t-il encore une possibilité de choix? L'influence est forte et limite insidieusement nos choix.

Les jeunes de moins de 20 ans sont souvent les plus influençables dans leur choix de consommation par le biais de ces publicités.

La loi sur les procédés de réclame demande l'interdiction des affichages promouvant la cigarette et l'alcool, pourtant il existe de telles pubs aux environs de la gare. (F3-20 loi sur les procédés de réclame.)

La liberté d'expression n'est pas en cause, mais les choix des visuels doivent prendre en compte les sensibilités.

Des demandes concrètes sont formulées par les pétitionnaires:

- diminuer le nombre d'espaces d'affichage;
- limiter les tailles au format mondial maximal;

- supprimer des publicités lumineuses sur les routes;
- réfléchir à l'aspect qualitatif;
- accorder une attention particulière aux lieux de grandes affluences (gare, etc.).

Questions des commissaires et réponses des pétitionnaires

Q. Que pensez-vous de la suppression générale de l'affichage en ville?

R. Il faudrait peut-être essayer un moratoire de six mois pour que la population perçoive la différence, y réfléchisse et prenne position.

Q. Avez-vous pris contact avec la Société générale d'affichage (SGA) pour avoir des chiffres sur l'évolution des espaces d'affichage?

R. Non, mais pour une association il est difficile de chercher toutes les sources d'informations, la SGA n'aurait peut-être pas fourni ces chiffres.

Q. Quid de l'emploi des colleurs d'affiches de la SGA?

R. L'affichage culturel et son maintien répondent à une partie du problème. Il faudrait voir les chiffres, peut-être du côté des entreprises de nettoyage. D'autres solutions restent à trouver sur la base du nombre exact de personnes concernées. Transformer ces espaces en lieux d'expression, par exemple.

Q. Envisagez-vous des actions «moins légales» contre ces pubs?

R. Pour les pétitionnaires, l'important, c'est de faire prendre conscience aux gens de ce que la pub leur impose, par le biais du contact avec les signataires de la pétition. La visibilité a augmenté et, de fait, également l'agressivité des moyens, des graphismes mis en œuvre.

Q. Vous a-t-on parlé de l'impact de la pub TV?

R. Quelques parents s'en sont plaints.

Q. Pourriez-vous évaluer le pourcentage d'affiches qui, selon vous, seraient dégradantes pour l'humain?

R. C'est difficile et cela dépend des périodes. Au printemps, cela atteint facilement le tiers des affichages. Bien davantage que le pourcentage, le problème, c'est l'intensité de ces atteintes à la dignité humaine.

Q. Quel est ce plan directeur que vous évoquez?

R. Il s'agit plutôt du concept directeur prévu dans la loi F 3 20.

Q. Pourquoi exclure des représentants des milieux publicitaires dans l'étude d'une autre manière de faire?

R. Il existe une commission de loyauté des publicitaires au niveau fédéral, mais, entre eux, ils n'ont aucune raison de s'autolimiter.

Une commission sur ce problème devrait inclure un pédiatre, sociologue, ou autre, aussi des publicistes, mais pas seulement des publicistes.

Q. La présence d'enfants dans la pub vous dérange-t-elle?

R. Il faut là aussi qu'une réflexion se fasse en profondeur.

Q. Vous allez à la plage, êtes-vous gênés par la vision des corps dévêtus?

R. Il n'y a pas de rapport, puisque c'est le lieu ordinaire de cette tenue, et il n'y a pas là de manipulation à objectif commercial.

Les risques de provoquer des comparaisons avec les modèles proposés sont importants: la pub propose des standards dangereux, notamment pour certaines adolescentes et adolescents.

Q. Remise en cause du caractère avilissant de la publicité: quel critère pour définir ce qui est avilissant? Comment éviter la notion de censure?

R. On est face à du «subjectif» partagé par une large partie de la population, mais cette notion est difficile à quantifier. Cependant, le droit pénal répond à des questions subjectives et le droit pénal existe quand même, il ne doit donc pas être impossible d'apporter une réponse à la demande de définition de ces critères subjectifs.

Il est souhaitable de commencer cette réflexion dans une structure (commission) représentative. Il existe pourtant des critères objectifs: taille des affiches, morcellement du corps, posture...

Q. La loi ne prévoit-elle pas des limitations dans les tentatives d'attirer l'attention des cyclistes ou des automobilistes? En cas d'accident, pourrait-on imaginer des plaintes déposées?

R. Une fois que l'accident est survenu, il est malheureusement trop tard!

Q. Comment, concrètement, mettre en œuvre de telles mesures?

R. Les pétitionnaires rappellent que l'essentiel de leurs propositions est contenu dans la lettre qu'ils ont envoyée au Grand Conseil et au Conseil municipal et dont le texte est reproduit ci-dessous:

«Genève, le 17 mai 2003

»Concerner: pétition contre les abus en matière d'affichage public

»Mesdames les députées, Messieurs les députés, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

»Genève est un canton que vous aimez, Genève est un canton que nous aimons: nous le souhaitons prospère, authentique et hospitalier, pour l'étranger de passage comme pour ses habitant-e-s.

»Par les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons contextualiser la pétition que nous déposons ce jour auprès des autorités cantonales¹.

»**Constat: les publicités ont gagné en tapage**

»Cette pétition est tout d'abord partie d'un constat: nous avons cru comprendre par voie de presse que l'entreprise concessionnaire de l'affichage public dans le canton de Genève allait réadapter sa stratégie afin de rendre les affiches plus percutantes, mais sans en augmenter le nombre.

»En réalité, les publicités ont bien gagné en tapage; en revanche, elles n'ont manifestement pas diminué. Nous avons au contraire le sentiment qu'elles ont doublé, voire triplé. Sous prétexte de mieux s'inscrire dans le contexte urbain, elles se sont multipliées aux arrêts de trams, faufilees dans les entrées extérieures des immeubles et ont fleuri autour des parcs. Toujours omniprésentes sur les moindres palissades de chantiers, elles jalonnent désormais aussi le parcours des trottoirs et ruelles piétonnes, sans oublier les artères routières, aujourd'hui méticuleusement quadrillées. On finirait presque par s'habituer à évoluer dans une sorte d'aquarium publicitaire si l'on ne possédait encore le souvenir de ce à quoi ressemblaient nos rues et nos boulevard d'il n'y a pas si longtemps.

»**Le domaine public – un espace à vendre?**

»C'est précisément sur ce point que nous mettons l'accent: il s'agit de nos rues et de nos villes, de nos quartiers et de nos villages. Depuis quand ces lieux sont-ils à vendre? Et où s'arrêtera l'inondation? A une époque où les habitants multiplient les autocollants sur leurs boîtes aux lettres pour ne pas les voir gorgées d'imprimés publicitaires, il y a autant, voire plus de publicité dans nos rues que sur internet.

»Aujourd'hui, il ne s'agit pas de condamner tout affichage, en particulier pas l'affichage culturel. Il ne s'agit pas non plus de s'attaquer à la liberté d'expression qui nous est chère. A cet égard, il est cependant significatif de constater que l'urbanisme et la liberté des particuliers sont bien souvent sévèrement réglementé par le droit cantonal, communal ou fédéral: on pourrait citer la couleur des volets ou la pose de nouvelles fenêtres pour des immeubles, la configuration des panneaux routiers, etc., alors que les grandes entreprises trouvent le champ parfaitement libre pour placarder à profusion.

¹ Le 6 mai dernier, la même pétition a été remise au Conseil municipal de la Ville de Genève.

»Les publicités sexistes

»Indépendamment du facteur quantitatif, notre pétition entend souligner l'élément qualitatif de l'affichage publicitaire. Nous saluons tout d'abord l'effort fourni par plusieurs entreprises pour présenter aux consommateurs des publicités qui font montre de créativité et qui respectent la dignité humaine (voir, par exemple, publicités de Bon Génie en annexe). (*N.d.l.r.: Annexe non transmise.*) En revanche, la récolte de signatures que nous avons effectuée nous a permis de constater qu'une importante part de la population se sent régulièrement heurtée par des publicités visuellement agressives et irrespectueuses, en particulier de contenu sexiste.

»Qu'est-ce qu'une publicité sexiste?

»(Réf. «La publicité sexiste et ses effets pervers»)

»La publicité sexiste est une publicité qui utilise des représentations sexistes, à savoir:

- des clichés sexistes illustrant des stéréotypes;
- des scènes de nudité ou de violence sans rapport avec le produit vanté ou
- des allusions à la sexualité ou à la prostitution sans rapport avec le produit vanté.

»Les effets pervers de la publicité sexiste

»Selon diverses études scientifiques, l'être humain s'oriente à 80% par des informations visuelles. La publicité sexiste nous influence donc par le message sexiste qu'elle véhicule. Cela est d'autant plus préoccupant pour les adolescents, qui sont particulièrement sensibles aux modèles qu'on leur offre.

»La publicité sexiste nous marque par ses clichés:

- Elle nous impose des stéréotypes sexistes: la maman ou la putain, le papa poule ou le macho, etc.
- Elle impose aux femmes des normes physiques impossibles à atteindre (poupée Barbie!) et contradictoires (gros seins, ventre plat). Cela peut être, selon des psychologues et des médecins, un élément déclencheur de la boulimie/anorexie.
- Elle peut avoir un effet culpabilisant sur les femmes par rapport à leur propre corps, puisqu'elles ne correspondent jamais à ces «standards».
- Elle met les hommes dans la position d'éternels consommateurs sexuels qui ne pensent qu'à «ça» et les pousse continuellement dans le voyeurisme.

- Elle contribue, chez les jeunes, à engendrer beaucoup d'angoisses; angoisse de la performance et perplexité par rapport à une «modernité sexuelle» qui érige en norme des pratiques comme la sodomie ou la fellation. (Réf. «Adolescents et pornographie: comment vivre avec?»)
- »La publicité sexiste marque notre conception de la sexualité:
- Elle associe tout et n'importe quel produit à la sexualité et banalise ainsi la sexualité et les rapports de proximité entre les personnes.
- Elle pervertit des notions fondamentales du rapport de chaque personne avec son corps et celui de l'autre, en particulier en exposant l'intimité au grand public.
- Elle nous accoutume à la pornographie en utilisant les mêmes procédés que cette dernière: femmes qui s'offrent; hommes machos; chosification de l'homme et de la femme; démembrement; désir féminin insatiable; homme éternel voyeur, etc.
- Elle banalise et vulgarise les images sexistes en les rendant accessibles au public sans que ce dernier ait à fournir d'effort particulier et surtout sans qu'il l'ait choisi.

»Un contrôle démocratique des affichages!

»Quoi qu'il en soit, notre intention n'est pas nécessairement de soulever un débat scientifique sur le degré du lien de causalité qui existe entre des publicités martelant la performance sexuelle et ses répercussions sur les différentes couches de la population, mais bien plutôt de rappeler que le domaine public appartient, comme son nom l'indique, à l'ensemble de la population et que l'on serait par conséquent en droit d'attendre de sa gestion qu'elle réponde à un minimum de démocratie.

»Cela implique que des personnes représentatives de la population et des diverses sensibilités qui s'y trouvent, et non seulement les publicitaires eux-mêmes², puissent disposer d'un certain droit de regard sur le contenu visuel des affiches exposées sur le domaine public.

»Nous insistons sur la notion de contenu visuel des publicités et non sur le contenu tout court (message verbal). Il ne s'agit pas, encore une fois, de bâillonner la liberté d'expression mais de réaffirmer qu'une liberté exercée en marchant sur celle des autres ne constitue plus l'exercice d'une liberté mais un abus de pouvoir.

² Comme c'est le cas actuellement au niveau suisse (Comité suisse pour la loyauté dans la communication commerciale – www.lauterkeit.ch).

»En tant qu'électeurs et électrices, nous avons relevé que l'ensemble des partis, toutes couleurs politiques confondues, prône la valorisation de la dignité humaine et l'amélioration du milieu de vie. Dans ce contexte, nous espérons que les autorités que vous représentez sauront accueillir avec compréhension notre requête et leur donner une suite judicieuse.

»Nous vous prions d'agréer, Mesdames les députées, Messieurs les députés, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

»StopAbuPub, soit:

»*Ariane Lehmann Aurélie Burgat Florian Baier Noémi Dunant Samuel Ninck*»

Discussion

Un commissaire demande que les commissaires de la commission des pétitions soient informés des travaux de la commission des travaux sur le sujet pub/SGA.

Une commissaire demande l'audition d'un représentant de la SGA.

Un commissaire propose d'auditionner un représentant du Service du domaine public.

Un commissaire propose d'auditionner des membres de la commission de loyauté (publicistes).

L'audition d'un représentant de la SGA (M. Miffon) est acceptée.

L'audition d'un représentant du Service du domaine public est acceptée.

L'audition de la commission de loyauté est acceptée.

Séance du 22 septembre 2003

Audition de M. Claude Miffon, directeur de la succursale genevoise de la Société générale d'affichage

M. Miffon relève que certains sujets d'affichage sont mis en cause par les pétitionnaires. La SGA loue des panneaux et n'est pas conceptrice des graphismes publicitaires. L'éventuelle interdiction d'une affiche relève du Département de justice, police et sécurité (DJPS).

Ce qui est pris en compte, c'est le sentiment «moyen» de la population par rapport à la publicité.

La SGA n'a pas le droit de faire elle-même une censure et n'est en aucun cas responsable des thèmes des affiches.

Questions

Q. Il y a un accroissement des espaces publicitaires, selon les pétitionnaires, et, s'il y avait un moratoire sur la publicité, quelles incidences auraient de telles mesures?

R. Il n'y a pas eu d'étude de l'impact d'une telle mesure. L'affichage, c'est 14% du marché de la publicité en Suisse. Le nombre de panneaux aurait plutôt diminué et on est même en dessous des objectifs de la convention. Ils sont cependant plus visibles et peuvent avoir davantage impressionné la population. 78% des affichages sont destinés à l'affichage culturel ou pour les associations. La SGA «ne vit que» (*sic*) sur les 22% restants.

Si par hypothèse la Ville voulait supprimer les affichages lumineux qui font la rentabilité de la SGA, ladite SGA ne pourrait plus assurer les affichages pour la Ville de Genève. Les affichages commerciaux «subventionnent» les affichages culturels ou de services publics.

Q. La loi sur la circulation routière précise depuis plus de trente ans que l'affichage publicitaire ne doit pas distraire les usagers de la route. Comment expliquer les emplacements choisis?

R. La loi est appliquée, ou non, par les services de M. Friedrich au DJPS. Aucun accident ne peut à ce jour être imputé à une distraction due à de l'affichage publicitaire. Les emplacements sont évalués et acceptés par le DJPS, qui est donc seul responsable du choix définitif des emplacements et des autorisations délivrées dans le but de leur montage.

Tous les intérêts en présence sont pris en compte, et notamment ceux de la sécurité routière.

Q. Les demandes de la pétition sont claires concernant l'usage des corps féminins dans la publicité. Certaines images relèvent de l'exhibitionnisme. Qu'avez-vous à répondre à l'inquiétude des habitants?

R. L'affichage est l'expression publicitaire considérée comme la moins gênante par la population. Si certains sujets peuvent choquer, par exemple la pub de Sloggi, il s'agit cependant d'images virtuelles et cela n'a rien de vulgaire ni de pornographique. Plainte a été déposée et le DJPS n'y a pas donné suite. Et «une majorité de personnes n'est pas choquée, c'est donc la majorité qui définit les limites de l'expression publicitaire» (*sic*).

Q. Comment gérer l'arbitraire des choix de certaines affiches?

R. Pour éviter l'arbitraire, il faudrait sans doute créer une commission qui, pour pouvoir donner son avis dans les quarante-huit heures, devrait pratiquement siéger à temps plein.

Q. Les espaces sont-ils toujours loués au même prix?

R. Oui, les tarifs sont toujours les mêmes, ils varient légèrement selon les saisons. Des soldes peuvent avoir lieu pour des emplacements restés vacants.

Certains espaces sur les murs privés sont immenses et sont loués par une autre entreprise qui fait partie de Holding affichages, mais ils ne sont pas gérés par la SGA.

Q. Une étude sur la perception de la publicité a-t-elle été faite sur le public genevois?

R. L'étude récente de Ringier se base sur un panel suisse. Il n'y a pas eu d'étude spécifique sur la population genevoise.

Q. Qui décide de l'endroit où placer les affiches, entrées d'immeubles, arrêts de tram, etc.?

R. Chaque support est soumis à une série de préavis (une bonne douzaine) et un seul refus suffit au refus de l'emplacement.

Q. Le message diffusé par la publicité est parfois un message pervers ou sexiste, cela ne pose-t-il pas des problèmes d'éthique à la SGA?

R: La SGA n'est pas «le censeur», elle est «l'afficheur» et elle ne se pose donc pas de questions sur les affiches qui lui sont demandées d'afficher sur les murs de la ville. La SGA entend respecter la loi et la respecte.

Q. La dérive est patente depuis cinq années sur la façon dont est traitée la femme dans la publicité. Que pensez-vous de l'instauration d'un organe chargé de vérifier la publicité?

R. Un organe cantonal devrait donner son avis dans les quarante-huit heures. La SGA ne ferait pas partie de cet organe. Si la loi change, la SGA appliquera la loi établie par l'organe compétent.

Q. Comment une telle commission pourrait-elle être mise en œuvre avec des délais décisionnels acceptables en termes économiques?

R. Elle aurait beaucoup trop à faire pour pouvoir rendre des décisions dans des délais acceptables.

Q. Les campagnes de Benetton ont-elles fait de votre part l'objet d'une intervention auprès du DJPS?

R. Oui, tous les sujets de Benetton ont été soumis au DJPS.

Séance du 20 octobre 2003

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. François Buensod, juriste du département

Le magistrat fait un rappel de la convention entre la Ville, le Canton et la SGA. Même s'il n'y a pas de commission de censure à Genève, la population a pu se sentir agressée par certaines campagnes d'affichage. Ces campagnes n'ont cependant pas été trop envahissantes.

Le Bureau de l'égalité n'a pas réagi à cette campagne, selon le magistrat. Il rappelle que la loi définit certaines règles éthiques. La convention précise que rien ne doit être affiché qui soit contraire à la loi, à l'éthique, aux bonnes mœurs.

M. Buensod reprend la pétition pour parler du contrôle des affiches qui est fait par le seul afficheur. Il évoque aussi la demande de la pétition sur le nombre d'emplacements d'affichage. Pour le moment, le nombre d'emplacements ne respecte pas la convention.

Ces panneaux sont maintenant mieux placés d'un point de vue publicitaire et donc ressentis comme plus nombreux par la population.

Il rappelle également que, pour chaque élection ou votation, ce sont 1500 surfaces d'affichages R4 qui doivent être mises à disposition pour les campagnes partisans.

Questions des commissaires

Q. La convention n'est toujours pas disponible, quand l'aurons-nous?

R. C'est toujours impossible tant que la SGA s'y oppose. Même caviardée des éléments purement financiers, la SGA s'oppose à la diffusion du document.

(A noter qu'il sera affirmé le contraire deux jours plus tard à la commission des travaux, où un commissaire montrera qu'il détient ladite convention, version caviardée, et où un autre commissaire affirmera que la SGA ne s'opposerait plus à la diffusion de la convention!)

Q. La SGA pourrait-elle se retourner contre la Ville si la Ville ne propose pas les lieux d'affichage prévus par la convention au terme de celle-ci?

R. Légalement, cela serait possible, mais la SGA n'a pas fait part d'intentions dans ce sens.

Q. La Commission de la concurrence a émis des réserves sur la précédente concession et donné des conseils pour l'établissement de la prochaine, notam-

ment en ce qui concerne le renoncement au monopole de l'actuelle concession. Quels sont actuellement les intentions du Conseil administratif pour respecter les invites de la Commission de la concurrence?

R. Le souhait serait de partager la concession entre différents opérateurs.

Q. Les panneaux chevalets sont-ils utilisés seulement pour les élections?

R. Ils sont parfois utilisés à la demande du Conseil administratif, par exemple pour l'opération «Genève ville de Paix» ou pour la Journée de sensibilisation des propriétaires de chiens.

Q. Un commissaire relève un paradoxe dans les propos de M. Hediger, qui s'affirme opposé à la publicité ou au monopole et qui accepte de signer une convention qui va à l'encontre de ses idées.

R. Le magistrat déclare s'être contenté de proposer une convention qui a été modifiée et signée par le maire de l'époque.

Q. Quel serait le coût d'une ville sans affiches?

R. La SGA verse au minimum 1,5 million par an à la Ville, ce à quoi il faut ajouter les prestations en affichages culturels, sociaux et sportifs «offerts» par la SGA, ainsi que les abribus.

Q. Que pensez-vous d'une instance de contrôle des affichages?

R. Le magistrat s'y déclare plutôt favorable.

Q. Une quelconque instance saurait-elle juger du juste et du bon en la matière?

Que peut-on raisonnablement faire contre ce genre d'affichage?

R. Cette commission n'aurait sûrement pas de grands droits à statuer, cela relèverait d'abord de la législation cantonale.

Q. Quels rapports entretenez-vous avec le DJPS sur le sujet?

R. C'est M. Friedrich qui décide au niveau cantonal, il n'y a donc pas de concertation sur le sujet.

Séance du 27 octobre 2003

Audition de M. Friedrich, secrétaire adjoint au Département cantonal de justice, police et sécurité

M. Friedrich reprend le contenu de la pétition et la différence de la motion M-300 actuellement étudiée par la commission des travaux.

L'objet étudié à la commission des travaux concerne l'implantation physique des panneaux sur l'espace urbain, alors que la pétition P-83 évoque ce que l'auditionné nomme «une censure».

(A noter que M. Friedrich emploiera le terme de «censure» tout au long de l'audition et à de répétées reprises, alors que ce terme ne figure pas dans le texte de la pétition!)

La censure n'existe pas, car les médias sont soumis à la responsabilité des acteurs.

M. Friedrich considère que la demande de la pétition est de réintroduire une commission de censure.

La loi sur les procédés de réclame donne aux communes la prérogative sur les procédés de réclame dès que ceux-ci sont visibles depuis le domaine public.

Certaines dispositions concernent le contenu des affiches.

L'article 9, alinéa 2, traite de l'interdiction de la publicité sur les tabacs et les alcools de plus de 15 degrés.

L'alinéa 1 dit que le procédé de réclame ne doit pas être contraire aux lois, règlements, ordre public et bonnes mœurs. Les deux derniers éléments sont cependant plus difficilement cernables.

M. Friedrich distribue une affiche culturelle montrant une femme nue et demande l'avis des commissaires sur ladite affiche.

Divers avis s'exprime dans le sens de l'acceptation du principe d'affichage de cette affiche, sous réserve de la relative adéquation du choix du sujet par rapport à l'ensemble de l'œuvre du photographe.

M. Friedrich énonce que la notion du nu est largement admise par la population pour la publicité. D'ailleurs, il n'y a qu'à voir sur les plages l'été pour constater que le nu est largement admis dans la population(!).

La seule règle qui serait facile à édicter et à faire respecter serait une interdiction de l'utilisation du corps humain, mais notre société ne souhaite sans doute pas une telle restriction.

Questions des commissaires

Q. Le contexte culturel ou commercial différencie-t-il les réactions de la population?

R. On ne peut que répondre à la question sous l'angle des bonnes mœurs et la finalité commerciale ou culturelle ne peut signifier une différence de traitement.

Q. Y a-t-il eu récemment des affiches refusées pour l'affichage?

R. La SGA soumet quelquefois des affiches à l'autorité cantonale, lorsqu'elle pense qu'elles peuvent représenter une infraction à la loi. Elle continue à le faire, alors que la nouvelle loi rend les communes responsables de ces choix, refus ou autorisations.

Séance du 12 janvier 2004

Discussion et vote

Un commissaire Vert approuve la création d'un organe de surveillance, qu'il ne veut absolument pas voir assimilé à une commission de censure. Cette instance permettrait de réguler la nature des affichages en ville de Genève.

Une commissaire de l'Alliance de gauche partage cet avis.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que le seul nombre des affiches empêcherait un travail pertinent sur le sujet.

Un commissaire libéral se déclare favorable au classement de la pétition, car la création d'une telle commission serait équivalente à la création d'une commission de censure. D'autre part, il ne pourrait, selon lui, exister des critères objectifs à l'évaluation des affiches. Cette commission ferait doublon avec le travail du DJPS, qui peut à tout moment être saisi d'une plainte.

Le Parti démocrate-chrétien est également favorable au classement de la pétition, mais avec une proposition de motion de la commission des pétitions.

Une autre commissaire libérale estime qu'il ne faut s'occuper que de la pétition.

Un commissaire socialiste annonce qu'il acceptera les invites de la pétition.

Un autre commissaire Vert pense que la SGA porte une grave responsabilité dans la diffusion des messages publicitaires violents ou agressifs, il ne suivra pas les demandes de la pétition et s'abstiendra.

Le Parti radical se prononcera pour le classement de la pétition.

Vote de la commission

Le classement de la pétition est refusé par 7 non (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (1 DC, 3 L, 1 UDC, 1 R).

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition avec ses invites est alors proposé.

Un commissaire demande de dissocier les deux invites. La commission refuse cette proposition.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif obtient 6 oui (2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve, 2 S), 6 non (3 L, 1 UDC, 1 DC, 1 R) et une abstention (Ve).

Cette pétition n'est donc ni renvoyée au Conseil administratif ni classée!

Annexe mentionnée

Ville de	Nom	ANDERES Rhaa
Secrétariat du Conseil municipal	Rue/No	34 rue Jancet
Reçu le:	CP/Lieu	1205 Genève
A traiter par:		
Copies:		

Aux députées et députés du
Grand Conseil genevois
 Service du Grand Conseil
 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
 1204 Genève

Aux conseillères et conseillers du
Conseil Municipal de la Ville de Genève
 Palais Eynard,
 4, rue de la Croix-rouge
 1204 Genève

Genève, mars/avril 2003

Pétition contre les abus en matière d'affichage public

Mesdames les députées, Messieurs les députés,
 Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je soussigné-e vous fais part de mon mécontentement face à la politique d'affichage menée à Genève, ville et canton.

J'ai notamment le sentiment que :

- nous sommes inondés de pollution visuelle que nous n'avons jamais demandée et qui ne cesse d'augmenter ;
- les publicités font de plus en plus souvent appel à des émotions intimes et ce, au mépris des répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'identité et le développement des individus ;
- en particulier, le corps humain, féminin ou masculin, est utilisé comme objet commercial, ce qui est inacceptable ;
- aucun compte n'est tenu du besoin légitime de protection des mineurs, enfants et adolescents, en particulier aucune réflexion ne semble faite quant à l'opportunité de leur imposer telle ou telle représentation visuelle.
- le domaine public, qui appartient à la société civile, est ainsi envahi sans son aval, au détriment du respect de la population, voire de sa sécurité (piétons et usagers de la route) ;

En conséquence, je soussigné-e prie les autorités politiques de la Ville et du Canton de Genève de bien vouloir tenir compte de ces doléances et de s'en faire le relais

- en diminuant de manière significative la présence de zones d'affichage et
- en instaurant un organe cantonal comprenant une majorité de personnes non-issues des milieux publicitaires ou commerciaux (psychologues, sociologues, professionnels de la santé, etc.) chargé de la surveillance du contenu visuel des affiches exposées au public.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les députées, Messieurs les députés, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de ma parfaite considération.

Signature :

R. Anderes

A Retourner remplie (nom et adresse en en-tête) et signée avant le 30 avril 2003 à :

StopAbuPub, 30, rue du Jura, 1201 Genève. 022 733 50 83.

Cette pétition est soutenue par « HAPUSE - Halte à la pub sexiste »

Complément au rapport sur la pétition P-83

Séance du 17 novembre 2003

Audition de M. Alfred Haas, secrétaire général de la Fédération romande de la publicité et de la communication, à Lausanne

Sur demande de la présidente, M. Haas confirme avoir reçu le texte de la pétition. La publicité externe en Suisse représente environ 570 millions de francs et seulement 10% de l'ensemble de la publicité. Le chiffre global est supérieur à 5 milliards de francs. L'affichage a baissé d'environ 5%. Ce média n'est donc pas en progression, contrairement à ce qu'affirment les pétitionnaires. M. Haas rappelle que la Constitution accorde un certain nombre de garanties telles les libertés de commerce, d'expression et artistique, la propriété privée, etc.

Les pétitionnaires affirment que nous sommes inondés de pollution visuelle. Nous vivons même dans une société moderne dans laquelle on doit se battre pour que l'écrit subsiste. Globaliser les choses comme le font les pétitionnaires heurte un peu M. Haas. L'affichage est un média de communication qui s'adresse à tout le monde et qui a pour objectif de toucher une large population de prospects. Par rapport à l'argument des pétitionnaires disant que l'affichage fait appel à l'intimité, on peut dire que les valeurs devraient se forger auprès des parents et à l'école et non par rapport à l'affichage. En outre, des émotions intimes peuvent également être perçues dans les lieux publics. M. Haas a même rencontré, à l'époque, un éditeur qui disait ne jamais publier d'images de dames aux seins nus. Il ne faut pas oublier que d'autres publications n'hésitent pas à présenter même des corps calcinés, par exemple lors d'incendies. A la maison, par exemple, des images encore plus choquantes sont visibles à la télévision.

On peut donc se poser la question de savoir ce qui choque et pourquoi. Les termes de la pétition sont trop absolus. Les pétitionnaires estiment inhumain d'utiliser le corps à des fins publicitaires. C'est un point de vue.

Pour M. Haas, il existe des images publicitaires qui choquent. Il en fait circuler afin que la commission se prononce sur ce qu'elle juge acceptable ou non:

- un cervelas recouvert d'un préservatif a paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* pour un restaurant (la publicité a été retirée);
- une publicité Suzuki présente une femme dans une position plutôt vulgaire;
- Diesel, une marque d'habits, a photographié un vieux couple;
- Opium présente une femme couchée dans une position érotique.

Il existe des règles d'autocontrôle avec les critères de ce qui est admissible (le document a été distribué aux commissaires) au niveau de l'utilisation du corps

masculin et du corps féminin. La fédération n'a pas de moyen de sanctionner, sinon de publier les noms des responsables et de supprimer matériellement la commission payée. Les professionnels du milieu publicitaire savent mieux que quiconque ce que font les concurrents et qui a été sanctionné.

D'autre part, l'administration cantonale peut contrôler la publicité à caractère sexiste. Cette autorité est en mesure d'intervenir et le fait dans le cadre de night-clubs, lorsque des photos estimées trop choquantes et vulgaires sont affichées dans les vitrines. La publicité fait en général l'objet d'une concession octroyée à des sociétés qui ne se lancent pas à la légère dans des campagnes osées. En principe, on consulte l'autorité qui octroie les surfaces d'affichage.

Les pétitionnaires disent que le domaine public est envahi par la publicité et que cela représente un danger pour les usagers de la route. En Italie, elle existe même au bord des autoroutes. En Suisse, l'autorité ne le tolère pas et elle fait bien son travail. Ni les piétons ni les usagers de la route ne sont distraits par de la publicité ou des enseignes.

M. Haas constate que les pétitionnaires arrivent à la conclusion qu'il faudrait diminuer de manière significative la surface d'affichage. Cela serait mentir de sa part que de dire qu'il faudrait le faire. La publicité a sa place dans la cité. Elle est un moyen de communication, de se faire connaître, de commercer, d'apprendre à faire des choix, etc. Une diminution significative de la surface serait discriminatoire pour un média par rapport à d'autres.

Quant à la création d'un organe composé de quelques sages qui diraient ce qui est bon et pas bon, ce serait véritablement un retour à la censure. La fédération ne se rallierait en aucun cas à un tel organisme. A Genève a été mise sur pied l'interdiction de la publicité concernant l'alcool et le tabac, avec le résultat qu'on sait. N'oublions pas que l'individu doit avoir suffisamment de critères de valeur pour juger par lui-même du caractère déplaisant d'une publicité. La création d'une autorité de surveillance signifierait l'arrivée au pas de charge de l'arbitraire.

Dans le cadre de son mandat d'enseignant (formation de publicitaires romands), M. Haas affirme que certains élèves sont choqués par des images que des personnes plus âgées ne remarquent même pas, et inversement.

M. Haas estime que la Société générale d'affichage (SGA) doit également rentabiliser son travail, donc utiliser des terrains intéressants. A Lausanne, on trouve des panneaux tous les 20 m. On ne les remarque même plus. Selon M. Haas, pour l'automobiliste, la priorité est de circuler.

Une commissaire demande si M. Haas pense que les psychologues ou les sociologues seraient utiles en la matière.

M. Haas est fondamentalement opposé à la création d'une commission. Cela ne servirait à rien. Il n'existe pas non plus d'obligation de consulter M. Haas, mais il a de l'expérience. Il donne son avis à la SGA lorsqu'il est consulté, mais on est libre de le suivre ou pas.

Le débat de la publicité se pose comme pour d'autres sujets: au lieu de former la responsabilité des gens, on préfère interdire, ce qui n'est pas bon. Les milieux publicitaires devraient réfléchir et mettre en place certains critères d'autorégulation.

A l'avenir, la publicité sera certainement plus terne qu'aujourd'hui.

Tous les spécialistes ne souhaitent pas que l'Etat intervienne. C'est pour cela que la Commission suisse pour la loyauté dans la communication commerciale souhaite plutôt émettre des critères. La commission est d'ailleurs mise sous pression par certains clients. L'idée fondamentale n'est pas d'aller vers une commission de contrôle, mais de sensibiliser les gens du métier à ce qui ne doit pas se faire.

Un des rôles d'une organisation professionnelle est d'apprendre à ses membres à dire non, même si cela n'est pas très facile (pression économique par les temps qui courent!).

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, présidente de la commission des pétitions (R). Mesdames et Messieurs, vous l'avez remarqué, il y a eu deux couacs en commission. Le premier, c'est qu'il manquait une audition dans le rapport et M. Marquet a rectifié le tir en nous donnant le complément. Le deuxième, ce sont les votes. J'ai d'abord fait voter la solution la plus éloignée, c'est-à-dire le classement – refusé – puis le renvoi au Conseil administratif – refusé aussi. Je vous propose, Monsieur le président, de faire voter ce soir le renvoi au Conseil administratif et, si ce vote est négatif, la pétition sera alors classée.

Le président. Il en sera fait ainsi.

M. Alain Marquet, rapporteur (Ve). Effectivement, comme l'a dit la présidente de la commission des pétitions, il y a eu un couac et je tiens à faire amende honorable. J'étais absent lors de la séance du 17 novembre et j'ai laissé passer l'audition de M. Haas. Vous avez pu prendre connaissance du compte rendu de cette audition que j'ai rédigé sur la base des notes de séance – il vous a été remis avant la pause par M. Murzynowski.

Comme la présidente de la commission des pétitions vous l'a dit, la logique des votes a conduit à ce que cette pétition ne soit ni classée ni renvoyée au Conseil administratif. Nous allons devoir corriger cela en séance plénière. Pour ma part, je voudrais tout de même faire quelques commentaires sur le déroulement des débats. En effet, je suis resté très surpris par la très forte propension des auditionnés et de certains commissaires à parler systématiquement de «censure», alors que jamais – au grand jamais – ce terme n'a été ni écrit ni évoqué par les pétitionnaires.

Les personnes concernées sont en pleine discussion sur la logique de la publicité sur le domaine public, un débat important qui regarde tous les citoyens et qui conduira à une solution positive. Je tiens à rappeler ici que, lors de notre dernière session, nous avons accepté la motion M-418 qui concernait particulièrement l'implantation des panneaux publicitaires et à laquelle le Conseil administratif doit nous apporter une réponse. Maintenant, avec cet objet-ci, nous avons étudié plutôt le côté éthique de la publicité et nous espérons que, si nous lui renvoyons la pétition, le Conseil administratif pourra ainsi offrir aux habitants la réponse complète qu'ils attendent de toute évidence.

Premier débat

M. Roberto Brogini (Ve). Mesdames et Messieurs, avec la fin des travaux de la commission des pétitions, nous nous sommes trouvés face à une situation assez paradoxale. D'une part, on refusait le classement de la pétition et, d'autre part, on refusait de la renvoyer au Conseil administratif. Cela s'explique par le fait que la commission des pétitions n'a pas voulu accepter la procédure de vote qui lui était proposée. Comme vous le savez, l'article 4 de la loi genevoise sur l'exercice du droit de pétition dit que, «après examen de la pétition, l'autorité doit, soit: *a*) donner suite à la pétition dans les limites de ses compétences; *b*) la renvoyer à l'autorité compétente en la matière; *c*) la classer».

Dans leur deuxième invite, les pétitionnaires demandent d'instaurer un organe cantonal, ce qui ne relève pas de la compétence du Conseil municipal mais de celle du Grand Conseil. C'est pourquoi cette pétition a été envoyée à la fois au Grand Conseil genevois et au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Néanmoins, la majorité de la commission des pétitions estimait qu'il était bien de prendre en compte la première invite – diminuer de manière significative la présence de zones d'affichage en ville de Genève – et elle l'a acceptée. La deuxième invite – l'instauration d'un organe cantonal – était, par contre, impossible à réaliser, d'où ce résultat: on accepte la pétition, mais on ne peut pas la renvoyer au Conseil administratif.

C'est pourquoi je vous propose de modifier les conclusions de la commission des pétitions et de voter l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif la pétition avec les recommandations suivantes:

- de diminuer de manière significative la présence de zones d'affichage en ville de Genève et
- d'être attentif au contenu visuel des affiches exposées au public ainsi que le lui permet la loi sur les procédés de réclame (F 3 20, art. 5, al. 1).»

L'article 5 de la loi donne en effet la compétence au Conseil administratif – je cite: «L'autorisation est délivrée par la commune du lieu de situation du procédé de réclame.» – d'exercer la surveillance ou de donner les autorisations qu'il juge nécessaires pour l'affichage.

Je m'étonne que l'on découvre seulement maintenant cet article de la loi cantonale. Nous pouvons donc, comme Conseil municipal, charger le Conseil administratif d'examiner les affiches exposées sur le territoire de notre commune, ce qui nous permettrait de sortir de cette situation d'indécision quant à l'acceptation ou le refus de cette pétition. Si vous êtes d'accord avec ces nouvelles conclusions, nous pourrions donc voter ce rapport. Monsieur le président, je dépose sur votre bureau ces nouvelles conclusions.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, nous avons été amenés à nous occuper, depuis plusieurs mois, d'un bien bel objet, qui comprend deux volets, l'un quantitatif et l'autre qualitatif.

L'aspect quantitatif est l'un des éléments présentés par les pétitionnaires, pour qui il y aurait trop d'affiches en ville de Genève. M. Marquet vient de rappeler que nous nous sommes prononcés à ce sujet lors de la dernière réunion du Conseil municipal. Cet aspect, sans être négligeable, n'est pas, à l'évidence, l'aspect essentiel de la pétition. M. Hediger, qui a été entendu par la commission des pétitions, a précisé avec beaucoup de vigueur, de fermeté et de clarté que le nombre d'affiches aujourd'hui mises en place en ville de Genève par la Société générale d'affichage correspond très précisément à ce qui a été voté par notre propre Conseil.

Si vous le voulez bien, parlons de l'aspect essentiel qui nous est soumis aujourd'hui, à savoir le volet qualitatif, c'est-à-dire l'image donnée de personnes,

principalement féminines, dénudées. Appelons un chat un chat, c'est la publicité Sloggi qui est visée ici, et vous vous en souvenez sans doute, car on en a suffisamment parlé à la commission des pétitions.

En l'occurrence, que s'est-il passé? A l'évidence, il n'y avait pas réellement entente à la commission des pétitions, contrairement à ce que certains ont pu dire, et, au surplus, sur les bancs des Verts, M. Brogginì a essayé de dissocier, de différencier, de scinder – j'allais presque dire de «saucissonner» – cette pétition. Il a tenté de le faire et, curieusement, à la quasi-unanimité de la commission des pétitions, nous n'avons pas suivi M. Brogginì et nous avons refusé de «saucissonner». La pétition forme un tout et la proposition de dissocier les deux invites a recueilli une non-acceptation – appelons cela ainsi, par politesse.

On voudrait, aujourd'hui, instituer une véritable commission cantonale de censure. M. Brogginì l'a dit tout à l'heure: jusqu'à preuve du contraire, nous ne sommes pas compétents pour créer une commission cantonale, qui existe déjà, d'ailleurs, au Département de justice, police et sécurité, et qui fonctionne, elle l'a déjà prouvé. Alors, que veut-on aujourd'hui? Une redondance, totalement inutile, de moyens de censure au regard de la publicité? Je dirai tout à l'heure quelques mots sur cette publicité avant de conclure, Monsieur le président. A l'évidence, c'est ce que l'Alternative souhaite, quand bien même elle n'a pas réussi, à la commission des pétitions, à obtenir la majorité, puisqu'on a été renvoyés dos contre dos, ventre contre ventre, si vous me permettez l'expression de Sloggi... (*Exclamations.*) Eh oui! Messieurs... Aujourd'hui, le problème est très simple. Si nous faisons le choix de suivre cette pétition – ce qui n'est pas l'avis unanime de la commission – alors que nous n'avons aucun pouvoir pour le faire, et si nous la renvoyons au Conseil administratif, auprès de vous, Monsieur Hediger, vous aurez alors pour charge de voir auprès du Département de justice, police et sécurité dans quelle mesure pourrait être mise en place une «supercommission» de contrôle, que j'ose appeler, pour ma part, de censure, puisqu'il s'agit bien de cela.

Allons maintenant un tout petit peu plus loin. A quoi tout cela va-t-il servir? Pensez-vous réellement qu'une telle commission aurait pour effet d'éviter Sloggi et autres? Evidemment non! J'ose espérer, Mesdames et Messieurs, que vous ne vous offusquez pas à la vue d'un corps aussi frais soit-il et aussi dénudé puisse-t-il être!

Qu'est-ce qu'on accuse aujourd'hui? On accuse une chose très simple, la publicité et le système économique qui lui est attaché. C'est ce qu'on appelle un autogol parfait. Et que fait-on? On accuse M. Hediger, bien évidemment, d'avoir autorisé, il y a quelques années et dans le cadre de diverses conventions, notamment la convention avec la SGA, la publication, en ville de Genève, de différentes affiches publicitaires, celle de Sloggi entre autres. On a le droit de remettre en cause ces conventions, mais, ce faisant, on remet en cause toute l'économie qui

est derrière et toutes celles et tous ceux qui y participent – ceux qui la fabriquent, la promeuvent, la financent et qui assurent les revenus économiques et fiscaux de notre ville. Mais vous reconnaîtrez, Monsieur le président, qu'ils sont de moins en moins nombreux dans notre ville.

En d'autres termes, aller dans le sens de cette pétition n'est rien d'autre que de dire non au développement économique de notre ville, mais il semblerait que l'Alternative en soit coutumière. Cela, au fallacieux prétexte de quelques corps dénudés qui n'ont jamais choqué personne et, en tout cas, je vous l'assure, certainement pas moi.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). J'ai assisté aux travaux de la commission des pétitions et je tiens à rappeler que, à l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous sommes d'accord avec la plupart des remarques des pétitionnaires. Les murs de la ville sont aux citoyennes et aux citoyens, qui doivent pouvoir donner leur avis sur la qualité et la quantité de ce qui, chaque jour, est imposé à leur vue par les publicitaires. Je ne m'attarderai pas sur le côté quantitatif mis en évidence par les pétitionnaires, mais j'aimerais souligner un aspect important de la pétition qui ne sera pas résolu d'un coup de baguette magique, même si, pour nous, le problème n'est pas insoluble. Je veux parler de la publicité sexiste.

Il conviendrait, à notre avis, de dénoncer l'affichage sexiste comme est dénoncé l'affichage de publicité à caractère religieux ou raciste, au sujet duquel on ne parle pas de censure, ni même de non-respect de la liberté d'expression. La publicité sexiste est une injure à la lutte des femmes et des hommes menée depuis plus d'un siècle pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. La publicité sexiste va bien au-delà de la nudité. Elle met en scène la femme en lui donnant le rôle de dominée, rôle hérité du patriarcat. C'est ce rôle d'objet, de produit consentant offert au regard, au désir, à la consommation que nous voulons dénoncer.

Les messages publicitaires ignorent la loi sur l'égalité et les avancées de nos sociétés en matière d'égalité entre hommes et femmes. Ils persistent à utiliser le corps de l'être humain, de la femme surtout, comme support destiné à susciter le désir et le désir de consommation, et ils montrent la femme, par analogie à l'objet dont on vante les mérites, comme un objet de consommation courante susceptible d'être acheté et consommé selon le bon vouloir du consommateur.

Les publicités utilisent tous les clichés de la femme et de l'homme dont la lutte pour l'égalité veut se débarrasser. Un fossé existe entre, d'une part, ces messages ancrés dans les stéréotypes de la société patriarcale et de la société de consommation, dans laquelle la femme ne jouit pas des mêmes droits que l'homme, et, d'autre part, l'égalité politique, économique et juridique que nous voulons atteindre. Ce fossé n'est plus tolérable actuellement.

La publicité sexiste ignore délibérément les avancées des femmes dans la reconquête de leurs droits et de leur dignité, et ce point est souligné dans la pétition. En effet, si les mots «publicité sexiste» n'apparaissent pas, on les lit en filigrane dans ce passage: «... en particulier, le corps humain, féminin ou masculin, est utilisé comme objet commercial, ce qui est inacceptable.»

Pour nous, la publicité sexiste doit donc faire l'objet d'un regard critique, au même titre que les messages racistes, qui ne sont plus tolérés, ce qui n'a pas toujours été le cas. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera le renvoi de cette pétition au Conseil administratif et la recommandation du groupe des Verts. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Bien entendu, les radicaux ne suivront pas la proposition de M. Brogгинi, et ils voteront le classement de cette pétition, comme je l'ai fait moi-même en commission. Seule la première invite concerne la Ville de Genève, comme il a été rappelé, et le nombre de panneaux est inférieur aux objectifs de la convention passée entre la Ville et la SGA.

Il est vrai que certains emplacements peuvent laisser à désirer, notamment devant l'entrée de l'établissement médico-social de la Terrassière, où un déplacement serait judicieux pour ne pas gêner la vue des résidents. Toutes les auditions ont été fort intéressantes et il est à relever que la télévision offre à n'importe quelle heure beaucoup plus de photos choquantes que nos panneaux d'affichage!

M. René Grand (S). Trop c'est trop! (*Exclamations et applaudissements.*) Publicité, télévision, radio, affiches, manifestations culturelles, sport, trams, bus, habits de sport... Je demande aux parents qui sont dans cette enceinte: qui n'a pas eu un enfant réclamant telle marque parce que tous les copains l'ont? C'est un phénomène d'aujourd'hui et, je le répète, trop c'est trop! Il faut savoir maintenant raison garder et mettre des limites. Vous me direz que ce n'est pas possible, que nous devons être raisonnables et prendre nos responsabilités, que chacun peut se faire sa propre opinion. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas vrai! Sur les autoroutes, naguère, il y avait des panneaux publicitaires et on les a enlevés. Pourquoi? Parce qu'ils menaçaient la vie des conducteurs. Vous mettez une jolie fille en affiche et tous les messieurs, moi le premier, ne pourront pas ne pas la voir; les publicitaires le savent très bien.

Il n'y a pas que le problème «sexiste» – je remercie ma collègue de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) de l'avoir bien souligné. D'ailleurs, elle porte du rouge, comme toutes les femmes qui, ici, ce soir, s'unissent pour protester: avec ces publicités, elles sont rouges de colère, et elles ont tout à fait raison!

Des limites ont été promulguées pour l'alcool et le tabac, et je les trouve indispensables. Vous me direz que chacun est responsable, mais ce n'est pas vrai! A défaut de sanctions et de certaines limites, les gens ne le seront pas et c'est pour cette raison que la santé reste déficiente. Il y a beaucoup plus de décès dus au cancer des fumeurs et à l'alcool qu'à la drogue ou à d'autres substances dont on parle pourtant plus souvent. Des limites sont à fixer par respect pour les gens. Ainsi, un organe public doit savoir respecter les groupes minoritaires, les cultures, les enfants, les opinions; vous savez très bien que, de nos jours, en politique, on exagère parce qu'on sait que le message doit aller toujours plus loin.

La réponse de spécialistes entendus à la commission des pétitions consistait à dire: «Ecoutez, il faut laisser faire, laisser aller, les gens ont de quoi juger, ils sont suffisamment adultes...» Ce n'est pas vrai et la seule façon de réagir, c'est de déposer plainte. Mais que devra imaginer le simple pékin et dans quel labyrinthe devra-t-il se glisser pour déposer une plainte qui aboutisse, puisque, le réopinant libéral l'a dit, la commission qui existe au Département de justice, police et sécurité ne fait que des recommandations? Si vous faites des recommandations à Benetton ou à d'autres sociétés qui inondent la moitié de la terre de leurs produits, vous n'obtiendrez aucun effet. Pour cette raison, M. Brogгинi l'a rappelé, nous devons rester attentifs, sur le territoire de notre ville, au respect auquel les citoyens ont droit.

Le Parti socialiste constate des dérapages. Personne ne peut le nier. Des gens s'en plaignent et nous devons en tenir compte. Il faut... (*Protestation de M^{me} de Coulon.*) Je peux finir, Madame? (*Remarque.*) C'est exactement cela, il faut respecter les personnes, les minorités, les opinions, les religions... (*Exclamations.*) Monsieur le président, je parle de respect, mais je prêche un peu dans le désert. Je reprends: le Parti socialiste demande le respect des minorités, des opinions et des adversaires et là – je n'ai pas besoin de faire de grosses allusions – certaines affiches offensent les adversaires dans leur intimité; on ne peut pas s'abandonner à des dérives fascistes, même si c'est pour un profit, politique ou autre, immédiat. Un organe est nécessaire, qui dise, de temps à autre: stop! Quand un enfant fait une bêtise, on lui dit: stop! Sinon, ça ne joue pas.

En définitive, le Parti socialiste soutient les deux invites de la pétition: premièrement, diminuer de manière significative les zones d'affichage en ville et, deuxièmement, que le Conseil administratif de la Ville de Genève – car il s'agit de notre commune – soit attentif au respect des convictions des personnes, conformément à la loi. (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'étonne que cette pétition fasse l'objet d'une discussion qui est quasiment un débat-fleuve. La première

de ses deux invites demande la réduction du nombre d'affiches. Or, ce nombre a déjà diminué dans la convention avec la SGA: 4600 emplacements sont prévus et seuls 4000 sont utilisés actuellement. D'ailleurs, lors de son audition à propos de la proposition PR-254, le conseiller administratif en charge des affaires sociales, pas plus tard que le 22 mai 2003, a admis la suppression de beaucoup de panneaux. La majorité devrait, par conséquent, se mettre d'accord avec son magistrat. A la deuxième invite, comme cela a déjà été relevé, il s'agit d'instaurer un organe cantonal. Or, et jusqu'à nouvel ordre, le Conseil municipal n'a pas de compétences pour instituer des organes cantonaux.

Cela dit, puisqu'il y a débat, le Parti démocrate-chrétien préconisera le classement de cette pétition pour trois raisons. Première raison, on observe que les emplacements d'affichage sont essentiellement utilisés par des structures locales – associations, entreprises, institutions... Ces structures doivent continuer à informer et à communiquer au sujet de leurs activités et il ne nous semble pas opportun de réduire la quantité de ces espaces. Deuxième raison, le moment n'est peut-être pas le plus approprié pour mettre en arrêt de travail la filière de la publicité, avec, notamment, les publicitaires, les imprimeurs, les colleurs d'affiches, quand Genève connaît le taux de chômage le plus élevé de Suisse, avec 7%. La troisième raison est relative à cet organe de surveillance, de censure – appelez-le comme vous voudrez. Or, le Parti démocrate-chrétien considère que ce n'est pas à l'Etat ou aux collectivités publiques de décréter ce qui est bon ou mauvais, regardable ou pas. La mission de l'autorité publique consiste bien plutôt à mettre à disposition de nos concitoyens des outils qui leur permettront de critiquer et d'avoir un certain recul vis-à-vis de la publicité et des visuels qui leur sont proposés, par le biais de l'affichage ou d'autres supports.

Voilà pourquoi le Parti démocrate-chrétien encourage le type d'initiative que certains d'entre vous ont vue à l'exposition de la Villa Dutoit, «Les images mises à nu». Dans un ensemble d'ateliers, les citoyens et les enfants apprennent à décortiquer les images de la publicité. Cette exposition est axée essentiellement sur le sexisme dans la publicité et on pourrait très bien envisager des manifestations similaires ou élargies à d'autres aspects que le sexisme dans la publicité.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, j'ai aussi participé à toutes ces auditions de la commission des pétitions et j'aimerais rappeler quelques chiffres, sans entrer dans le débat «sexiste ou pas sexiste», déjà largement discuté. C'est vrai, le nombre de panneaux a diminué – j'allais dire peu c'est peu, au lieu de trop c'est trop! – et le quota à disposition de la SGA n'est pas entièrement atteint, mais il n'en demeure pas moins que la publicité commerciale, avec des affiches discutables ou pas, ne représente que 22%; 78% des panneaux sont donc recouverts par des affiches d'associations diverses.

Des chiffres très précis nous ont été donnés lors de l'audition d'une personne de la SGA; ils sont incontournables: 35 000 affiches sont examinées chaque année par la SGA. Elles devraient donc théoriquement passer devant cette commission de contrôle ou de censure, ce qui représente, concrètement, sur 220 jours de travail, 160 affiches par jour, c'est-à-dire 20 affiches par heure! A partir de là, vous pouvez aisément imaginer que c'est quasiment irréalisable. C'est d'ailleurs pour cette raison essentielle que le groupe de l'Union démocratique du centre votera pour le classement de cette pétition.

M^{me} Renate Cornu (L). Monsieur le président, vous transmettez notre surprise au rapporteur, parce que nous n'avons pas entendu la même chose. En effet, les pétitionnaires, sur un ton très raisonnable, nous ont fait part de leurs deux doléances: trop d'affiches et des affiches jugées trop suggestives. Le rapporteur, lui, nous apprend que l'objectif de la pétition est de tenter de rendre l'espace public libre de sollicitations commerciales. Je suis désolée, mais les pétitionnaires n'ont jamais parlé de cela. Vous leur prêtez l'intention d'un projet de société et, là, je ne suis pas d'accord; nous ne sommes plus dans l'objectivité. Restons objectifs: il est question d'une affiche particulière, qui met en scène des images virtuelles de poupées Barbie effectivement très dévêtues et qui ont choqué ces personnes. On peut les comprendre.

En revanche, en faire une proposition qui veut nous faire dire que l'on ne veut plus de publicité et, en corollaire, que le commerce doit être réduit à néant, c'est abusif, parce que vous induisez là qu'il y aura, à un moment donné, perte d'emplois, alors que, maintenant déjà, Genève est le cancre en la matière.

M. Alain Marquet, rapporteur (Ve). Mon tour de parole tombe bien, après les propos de M^{me} Cornu, parce que je suis quasiment sûr que la phrase qu'elle a mentionnée est mot pour mot celle qui a été prononcée par les pétitionnaires. D'autres orateurs ont évoqué la campagne Sloggi, mais elle n'est pas la seule à montrer des personnes dévêtues. Il reste tout de même que cette irruption de l'intime sur la place publique est particulièrement choquante, comme sont choquantes ces publicités où sont montrées des fesses ou d'autres parties du corps et qui heurtent la sensibilité. Mais que dire devant une publicité pour un organisme de crédit qui montre 60 billets de 1000 francs et qui dit: «Faites-vous plaisir», dans une ville, comme on s'est plu à le relever tout à l'heure, qui compte 7% de chômeurs? Faites-vous plaisir en regardant les affiches!

Il faut tout de même relever que, à la différence de la publicité qui passe dans les journaux, à la télévision ou à la radio, celle qui est apposée sur le domaine

public rend le passant captif: il ne peut pas éviter de la voir. Un journal se ferme, une radio s'éteint, mais, sur le domaine public, comment faire, à moins de s'y promener les yeux fermés?

Quant à la remarque de M. Rubeli concernant le nombre d'affiches à examiner, il y a, en effet, 5000 affiches exposées chaque année en ville de Genève. Toutefois, il n'est pas nécessaire de toutes les faire passer sous les yeux de la commission de surveillance – et non de censure! – parce que, sur ces 5000, il y a une trentaine de campagnes réellement litigieuses. Le seul préavis d'une telle commission pourrait mettre en péril les investissements des publicitaires et les obliger à prendre un certain nombre de précautions qui rendraient par là même inutile le travail de cette commission.

Je relève aussi l'impact de ces messages particulièrement négatifs sur une population jeune, adolescente, qui cherche ses repères et à laquelle, comme modèle... (*Remarque de M^{me} de Coulon.*)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Il faut sortir, Madame, on ne peut pas continuer comme ça! (*Brouhaha.*)

Le président. M. Broggin demande la parole en qualité de chef du groupe des Verts.

M. Roberto Broggin (Ve). Je vous demande d'appliquer l'article 91 du règlement du Conseil municipal, où il est bien précisé que «toute expression ou tout geste outrageants sont réputés violation d'ordre». Les gestes et les propos de M^{me} de Coulon sont outrageants à l'ordre, et l'Alternative me dit que je parle également en son nom. Je vous demande, Monsieur le président, de faire votre travail, sinon nous ne pourrions pas continuer ce débat dans les conditions requises. Madame de Coulon, vous devez respecter ce qui se dit dans ce Conseil municipal. Je vous remercie, Monsieur le président, de faire respecter l'ordre.

Le président. Vous pouvez reprendre, Monsieur Marquet.

M. Alain Marquet, rapporteur (Ve). J'espère que la caméra n'a pas montré les gestes ni fait entendre aux jeunes et aux adolescents les mots prononcés sur ma gauche...

Je parlais donc de l'impact de ces messages sur des jeunes et des adolescents qui cherchent leurs repères et à qui on propose des clichés éculés, ringards et discriminatoires. Ces publicités abusent parfois une population encore malléable. C'est une des raisons qui ont motivé les pétitionnaires et nous entendons suivre leur demande. J'ai dit – et poliment – Monsieur le président.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il y a, en effet, beaucoup moins de panneaux SGA en ville de Genève que ce qui était prévu par la convention. Lors de la mise en place du plan directeur, qui a eu lieu avec la SGA et l'ensemble des services de la Ville de Genève, celui-ci a été soumis à la Commission des monuments, de la nature et des sites. Des remarques ont été faites au sujet de certains panneaux implantés à des endroits inadéquats et qui ont été déplacés, d'entente avec la SGA.

A mon avis, le point le plus important concerne les quelques affiches choquantes vues ces dernières années. Je précise bien qu'il ne s'agit que de quelques affiches. Comme vous, je regarde très attentivement les affiches quand je suis dans les rues. Je rappelle que, en cas d'atteinte aux bonnes mœurs, toute affiche est soumise au Département de justice, police et sécurité, conformément à la loi et à la convention.

Cependant, il est vrai que nous assistons actuellement à une profusion de publicité, non seulement dans les rues, mais dans les Transports publics genevois, dans les taxis, à la télévision, dans les journaux, sur l'internet et avec les prospectus placés dans les boîtes à lettres. Certes, conseiller les acheteurs en matière de produits est un élément important du monde économique, mais on peut porter un regard critique sur ces affiches sexistes. Il est vrai que la loi cantonale et la convention avec la SGA proscrivent la publicité pour l'alcool et le tabac. M. Cramer, président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, nous a fait savoir qu'il relève du rôle des municipalités d'examiner, avec la SGA ou toute autre instance compétente, toute affiche susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs.

Mesdames et Messieurs, depuis mon passage en commission des pétitions, j'ai examiné cette question avec plusieurs personnes dans notre République afin de trouver une solution. Tout d'abord, pour éviter toute ambiguïté, je vous informe que je ne suis pas favorable à une commission de surveillance ou à une commission de censure. J'ai vécu cela dans le passé, quand existaient une commission cantonale et une commission romande de censure des films, où excellaient les démocrates-chrétiens! Bien entendu, Mesdames et Messieurs, ce temps est révolu et les choses ont évolué. Toutefois, je voulais rappeler les dangers que recèle ce type de commission de censure.

Quelle formule faut-il dès lors adopter? La réponse n'est pas évidente. Je n'imagine pas une commission composée de représentants des partis politiques, des Eglises ou des diverses tendances philosophiques. A propos des Eglises et des milieux religieux, je voudrais rappeler que, d'entente avec la SGA, certaines affiches ne sont pas collées aux alentours de sites religieux et d'écoles.

La réflexion s'oriente plutôt vers une commission d'éthique chargée de définir un certain nombre de critères à transmettre à la SGA. Toutefois, comme je l'ai dit en commission, ce n'est pas la SGA qui crée les affiches, mais les publicitaires et parfois les partis politiques. En effet, nous sommes conseillés pour les affiches électorales et sans doute en va-t-il de même dans les milieux commerciaux. Il s'agirait de répercuter ces critères éthiques auprès des publicitaires. Personnellement, je suis assez réceptif aux remarques des personnes opposées à cette publicité sexiste, car ces affiches sont voyantes et elles peuvent heurter la sensibilité de certains, ce dont nous devons tenir compte.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de vous mettre d'accord sur cette idée et sur la définition des critères d'une telle commission d'éthique – dont je ne souhaite pas être membre, je tiens à le préciser. Si ces critères n'étaient pas respectés, cette commission pourrait juger, une fois ou deux dans l'année, les affiches incriminées. Mais soyons clairs: les postes de travail des entreprises qui fabriquent des affiches – imprimeries, agences de publicité, SGA – ne devraient pas être remis en question, ni le chiffre d'affaires de ces sociétés. Il s'agit simplement de définir quelques critères éthiques.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Nous sommes dans un débat absolument fondamental du monde d'aujourd'hui. Il y a dix ou quinze ans, si on m'avait interrogée sur la surveillance, voire la censure d'une campagne d'affichage, j'aurais été catégoriquement contre! Elevée par une mère féministe et soixante-huitarde, qui s'est battue pour pouvoir enlever son soutien-gorge, il m'a toujours paru évident que la nudité et la représentation du corps humain ne devaient pas être cachées et qu'on devait pouvoir vivre librement dans une société où chacun se respecte. Voilà ce que j'essaie d'enseigner tous les jours à ma fille.

Depuis que je suis mère, c'est vrai, je suis forcément attentive à certaines choses, comme les clips vidéo, les magazines, les publicités et, évidemment, les publicités qui sont dans la rue, inévitables, cela a été dit et répété. Il en est de même avec la télévision, car si vous pouvez contrôler votre écran quand vous êtes chez vous, vous ne savez pas comment les adolescents gèrent son accès et celui de l'internet.

Parlons de la publicité dans la rue, puisque c'est celle qui nous préoccupe. Ces dernières années, attentive à ce que ma fille regarde quand elle sort de

chez elle, je me suis posé un certain nombre de questions sur ce qu'on tente de nous dire. C'est connu, les femmes font vendre, rêver – et heureusement que les femmes font rêver les hommes et les autres femmes! Cependant, les positions systématiques dans lesquelles on place les femmes depuis quelques années manquent singulièrement d'humour et d'originalité. Je pense que les dernières publicités qu'on a vues montrant des hommes nus n'étaient pas forcément les plus drôles ni les plus intelligentes qu'on puisse trouver. Et je constate que certaines parmi nous défendent ce type de représentations... Bref, les femmes font vendre, on le sait; elles sont exposées sur les voitures au Salon de l'auto, sur les affiches, à quatre pattes dans les clips vidéo, toutes positions qui font de plus en plus appel à la pornographie. Nous nous devons de réagir.

Si, en 1968, ma mère défilait en scandant qu'il est interdit d'interdire – il était important de se débarrasser de toute une série de pressions morales vécues par la société pendant des années et dont les femmes ont souffert – je crois que nous ne sommes plus dans cette attitude politique aujourd'hui. Il est curieux, en effet, de voir ce soir des gens de gauche qui se battent pour discuter d'une certaine idée de l'éthique – on parlera difficilement de morale. Monsieur le conseiller administratif, je suis d'accord avec vous, l'éthique nous paraît un mot tout à fait convenable dans ce débat.

Je crois que ces questions d'éthique sont aujourd'hui incontournables. Des pédagogues, des psychologues, des enseignants, des spécialistes de l'éducation disent que nous ne pouvons plus nous contenter de nous en remettre à la responsabilité individuelle – «à chacun de se débrouiller», comme semble l'affirmer M^{me} de Coulon, qui a l'air très sûre d'elle dans ce débat. Ce n'est plus possible de laisser les enfants, les adultes même, se débrouiller avec ce qu'ils voient. Une responsabilité politique est à prendre, et ce n'est pas facile – surtout quand on est de gauche – de parler ainsi, parce que l'on touche à la liberté d'expression et à beaucoup de choses que nous avons défendues pendant des années et que nous devons maintenant rediscuter en fonction d'éléments nouveaux. Je pense qu'il est fondamental d'engager ce débat ce soir.

Quand je vois, dans la rue, l'affiche d'une jeune fille à peine pubère portant un string, le doigt glissé sur le pubis, je me pose des questions: que veut-on vendre à ma fille? On connaît les problèmes des enseignants du cycle avec l'habillement des filles: ils doivent parfois les forcer à garder leur veste parce qu'elles ont des tops super suggestifs... Dieu sait pourtant si je suis favorable à la liberté d'habillement des filles! Il n'est pas question de leur faire porter des costumes ou un tchador...

Bien sûr, il y a l'éducation, et je rejoins le Parti démocrate-chrétien quand il préconise la création, dans les écoles, d'un enseignement de l'image. Mais, en

attendant, Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas nous contenter de laisser faire sous prétexte que la liberté économique, une fois encore, prime sur tout le reste.

M. Guillaume Barazzone (DC). Les femmes font vendre, mais les hommes également, Madame Keller Lopez, par exemple, pour ne pas la citer, avec la publicité Calvin Klein! On voit aussi des hommes nus, des enfants qui font vendre. J'ai lu dans le rapport P-83 A que les pétitionnaires s'offusquaient de la présence d'enfants dans des publicités.

Quand j'entends la proposition de M. Broggin de donner au Conseil administratif le rôle d'une commission d'éthique, j'ai peur. Comment voulez-vous demander au Conseil administratif de décider si une publicité ou une autre répond à vos codes, à vos critères éthiques? On ne peut pas éluder la difficulté de cette manière. C'est vrai, bien des problèmes se posent dans les cycles d'orientation, par exemple avec les petites filles qui portent des strings, mais je ne pense pas que c'est aux collectivités publiques de censurer des publicités; c'est plutôt aux parents de faire leur travail. Si j'avais une fille de 12 ans – ce n'est pas le cas, je suis trop jeune – je lui interdirlais formellement de porter un string. C'est aussi simple que cela! (*Exclamations.*) On met tout sur le compte de la publicité... Elle a certes un grand pouvoir, vous avez raison, mais on élude bien des problèmes de société en ne parlant que de cela.

Il y a des non-dits dans ce Conseil municipal. Vous voulez, vous, majorité de l'Alternative, abolir la publicité commerciale dans cette ville. (*Exclamations.*) Oui, cette volonté existe. On nous dit que les emplacements pour les affiches sont trop nombreux, mais je pense plutôt qu'il n'y en a pas assez. En effet, des associations subventionnées par la Ville – la Comédie et des théâtres, par exemple – pratiquent l'affichage sauvage sur les abribus. Quand vous demandez dans vos motions, depuis des années, que le Conseil administratif mette plus d'emplacements à la disposition d'associations qui peinent à entrer dans le circuit commercial de la SGA, vous ne pouvez pas, par ailleurs, en exiger moins pour la publicité commerciale. Il faut tenir un discours cohérent.

Pour des raisons de pollution visuelle, le Conseil administratif n'est pas d'accord de se faire offrir des abribus par la SGA. Quand on sait qu'il devra alors dépenser des millions pour les acquérir, ou les louer, on a de quoi s'en offusquer. La position du Conseil administratif et de votre majorité est-elle vraiment claire? Tout ce débat souligne les non-dits du Conseil municipal – de sa majorité Alternative – et du Conseil administratif. Vous avez le droit d'emboîter le pas à des pétitions, mais dites au moins les choses clairement, une fois pour toutes!

M. Michel Chevrolet (DC). M. Barazzone a résumé en partie ce que je souhaitais dire. Nous ne nous étions pas mis d'accord, mais ce débat nous heurte beaucoup – tout en étant parfaitement conscients des problèmes de notre société – parce que nous croyons à la liberté d'expression, à la créativité des gens qui travaillent dans la publicité. Comme l'a dit M^{me} Keller Lopez, au cycle d'orientation, toutes les jeunes filles portent des strings et, si l'une n'en a pas, elle n'entre peut-être pas dans la normalité. (*Remarques.*) Nous ne pouvons pas, Mesdames et Messieurs, ignorer qu'il y a un problème de société, mais sera-t-il résolu par un comité d'éthique ou une commission de censure? Je crois qu'on devrait plutôt se demander si la société dans laquelle nous vivons – et à laquelle, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous appartenez aussi – se comporte bien, mais là, je ne crois pas que c'est une commission de censure ou d'éthique qui nous apportera la réponse.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, Mesdames et Messieurs, que toutes les censures – et toutes les propagandes, par ailleurs – ont toujours été condamnées au cours de l'histoire de l'humanité. Vous ne pouvez pas, aujourd'hui, alors que la censure a été connue et reconnue comme quelque chose d'effroyable dans les pires heures de l'histoire, nous présenter des propositions aussi farfelues et grotesques, d'autant plus qu'on ne sait pas qui fera partie de cette commission. En tous les cas, je me vois mal y siéger pour dire que telle affiche est bonne et que telle autre est mauvaise. C'est un non-sens, car il s'agit des goûts et de la créativité de chacun.

Madame Keller Lopez, vous avez parlé de votre maman tout à l'heure. Ma mère a aussi été une grande militante féministe à Genève; ancienne directrice de SOS Femmes, elle a travaillé à F-information et pour Aspasia. Je ne suis donc pas du tout sexiste ni macho, et je suis fondamentalement pour la liberté d'expression, comme vous l'êtes certainement aussi.

Toutefois, je n'arrive pas à comprendre une contradiction. Aujourd'hui, des artistes culturels et des photographes, Genevois et internationaux, exposent des hommes et des femmes nus. Sous le signe de quelle autorité allez-vous dire qu'un artiste ne peut plus créer, ni peindre, ni mettre en avant des nus, parce que c'est contraire à notre éthique, à notre morale? Pourquoi un artiste ne pourrait pas peindre une jeune fille en string? Quelle est votre réponse à ces questions? (*Protestation de M^{me} Keller Lopez.*) Mon inquiétude fondamentale est là.

Lors de la dernière séance de la commission des travaux, nous avons voté la motion M-167, qui demande fermement une augmentation de l'affichage culturel en ville de Genève. Elle est cependant en contradiction avec ce que nous imposera ce soir la majorité, puisque, d'une part, on nous demande de réduire l'affichage et que, d'autre part, on veut l'augmenter!

Où est la logique de l'Alternative? Aujourd'hui, il n'y a pas de logique du tout et on va dans tous les sens... Notre maire adoré ne nous écoute pas et c'est bien dommage, car on sait tous ici qu'il a un plan pour l'affichage en ville, par la renégociation, en 2007, de la convention signée avec la SGA! Alors, pourquoi revenir à chaque fois, dans ce Conseil municipal, avec de nouvelles propositions pour dire comment faire de l'affichage, comment apprendre à la SGA à poser les affiches dans cette ville? La SGA fait son travail sur la base d'un contrat signé, je vous le rappelle, par des magistrats de gauche, et par M. Robert Cramer, conseiller d'Etat et cosignataire de cette convention. On ne peut rien faire aujourd'hui, vous le savez, alors, laissons de côté cette pétition, mettons-nous au travail, pour mieux faire!

Peut-être faut-il moins d'affiches qui nous agressent dans cette ville? Pourquoi pas, mais, s'il vous plaît, arrêtons avec la censure et les commissions d'éthique! La publicité est l'expression de notre société et de l'ensemble des gens qui sont dans cette salle, et nous devons nous adapter. (*Exclamations.*)

Je ne vous donnerai pas de leçons sur la manière d'éduquer les enfants, car je n'en ai pas! Mais enfin, vous n'allez pas les enfermer dans une armoire sous prétexte qu'ils ne doivent plus regarder *Star Academy*, *Loft Story* et d'autres émissions proposées par la télévision. Il ne vous resterait plus qu'à jeter le téléviseur par la fenêtre et à oublier la radio. Où va-t-on dans un tel système? Mesdames et Messieurs, je m'oppose ce soir à cette *Pravda* culturelle, à cet hygiénisme culturel inacceptable – la preuve nous en a été donnée, et M. Mugny, excusez-moi d'y revenir, doit se mordre les doigts d'avoir interdit le spectacle de Dieudonné. Vous nous l'imposerez peut-être ce soir par la porte, mais il nous restera en travers de la gorge.

M. Patrice Reynaud (L). J'ai apprécié ce qui vient d'être dit par M. Chevrollet. Si vous m'y autorisez, Monsieur le président, je souhaiterais être un tout petit peu plus serein dans ce propos, car il n'est pas nécessaire de s'emporter dans nos débats ni devant la vue d'une femme ou d'un homme nus. Sachons raison garder et revenons à la pétition, qui est très claire et qui demande, premièrement, «de diminuer de manière significative la présence de zones d'affichage» et, deuxièmement, d'instaurer «un organe cantonal comprenant une majorité de personnes non issues des milieux publicitaires ou commerciaux (psychologues, sociologues, professionnels de la santé, etc.) chargé de la surveillance du contenu visuel des affiches». Voilà, *stricto sensu*, l'objet de la pétition.

A l'évidence, les partis de l'Entente, mais également l'Union démocratique du centre, ont été très clairs à ce sujet: nous ne pouvons pas être favorables à une commission de ce genre, et pour deux raisons. D'abord, cette commission aurait

une nature censoriale qui ne peut pas correspondre, à l'évidence, au souci économique que nous partageons, nous libéraux, avec bien d'autres, et, ensuite, pour la simple raison que cet organe existe déjà.

A propos de ce débat, véhément pour certains, autour de l'image du corps nu, je rappellerai que la statue d'une femme nue se trouve au Victoria Hall depuis plusieurs années et que, sauf erreur de ma part, elle a toujours été correctement acceptée. Je rappellerai aussi que la *Vénus de Milo* est très déshabillée. Que devrais-je rappeler encore? Simplement que l'homme et la femme sont nés nus et qu'ils sont appelés à le demeurer; en tout état de cause ils le demeureront. Cela n'est pas en soi une censure, ni même une condamnation, c'est une simple constatation. Alors, réjouissons-nous! C'est bien, nous sommes à l'image de ce que notre Créateur a pu faire de l'un et de l'autre, nous sommes nus!

Néanmoins, doit-on systématiquement exploiter cette image? Je crois que le débat de ce soir n'est pas celui-ci, même si certains l'auraient voulu, notamment M^{me} Keller Lopez. Mais non, il ne s'agit pas de savoir s'il faut condamner d'une façon ou d'une autre les systèmes publicitaires, quels qu'ils soient, et l'utilisation, ou tout au moins une certaine utilisation, de la nudité du corps humain, féminin ou masculin – puisque, Mesdames ici présentes, le corps masculin est aussi utilisé...

Le problème est beaucoup plus intéressant et important. Est-il aujourd'hui nécessaire, au sein de notre canton – et quand je dis au sein de notre canton, bien évidemment, je vais au-delà de ce que nos pouvoirs nous autorisent puisque nous sommes ici au sein d'un Conseil municipal et non au Grand Conseil – est-il possible de demander au Grand Conseil de bien vouloir mettre en place un nouvel organe, alors qu'il existe déjà, en vue de se saisir, ou de «s'autosaisir», de quelque affiche publicitaire susceptible de violer – j'utilise à bon escient ce mot – l'image de leur moralité? Non, le sujet n'est pas là. Le sujet suivi aujourd'hui par les membres de l'Alternative qui ont participé au dépôt de cette pétition est beaucoup plus simple. Aujourd'hui, on essaie, on tente – cela va au-delà, tenter – de condamner toute forme d'affichage et, par là, de condamner la société au sein de laquelle nous vivons et qui nous permet, à nous toutes et à nous tous, de vivre. C'est cela l'objectif visé, Monsieur le président.

Notre réponse est très nette, c'est non. Au surplus, encore une fois, il existe déjà un système prévu par le Département de justice, police et sécurité. Pour ceux qui ne s'en souviendraient pas, je rappelle que ce système de contrôle de la publicité est ouvert à toutes et tous, y compris à titre individuel. Il a déjà été utilisé dans le passé, les exemples sont suffisamment connus pour ne pas y revenir.

En ce qui concerne la demande de réquisition en quelque sorte, c'est-à-dire la diminution du nombre de places d'affichage, M. Hediger – le moins qu'on puisse

dire est qu'il n'est pas de mon parti – a été très clair: elles sont en dessous de la convention SGA. Que veut-on de mieux ?

Quant à l'aspect sexiste, Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables! Nous sommes, si vous m'y autorisez, suffisamment grandes filles et grands garçons pour ne pas nous abreuver inutilement de ce langage qui ne doit pas être le nôtre, parlementaires. Notre langage doit être un langage d'économistes qui veulent que la ville de Genève continue à vivre, efficacement, et, partant, que ses entreprises puissent effectivement y être présentes. La publicité est un des éléments essentiels à cette fin. Vouloir mettre, aujourd'hui, commission de censure sur commission de censure n'est rien d'autre que vouloir objectivement, mais de façon nihiliste, détruire la vie économique de notre canton. Si c'est ce que vous souhaitez aujourd'hui, vous renverrez cette pétition au Conseil administratif. Si ce n'est pas ce que vous souhaitez – j'en suis convaincu, parce que nous avons tous besoin de faire en sorte que ce canton et que cette ville vivent – avec moi, vous classerez cette pétition.

M. Alain Fischer (R). Je pense que M. Reynaud vient de parler assez justement, ainsi que M. Chevrolet. C'est vrai, un mec fait vendre, tout le monde peut faire vendre et cela ne me dérange pas vraiment, bien que certaines teneurs d'affiches soient plus choquantes que d'autres. La publicité sauvage me choque – et personne n'en a parlé – avec ces groupes qui nous envahissent et ces affiches qui maculent les vitres pour des concerts dans toutes sortes de lieux.

Pour ma part, ce qui me dérange le plus, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, c'est que certains, sur vos bancs, viennent enfin, ce soir, de nous dévoiler qu'une ville comme Genève doit être une ville morte. Vous venez de fusiller, par le biais du maire, le Salon de l'auto, avec tous les risques de pertes économiques que cela peut engendrer. Je rappelle que Zurich lorgne sur le Salon international de l'automobile. Pertes d'emplois en perspective! Vous attaquez maintenant la publicité. Très bien, pertes d'emplois! Dans la construction, à chaque embellissement immobilier, Monsieur Ferrazino, vous nous fusillez des plans localisés de quartier en diminuant les logements prévus de 30 à 40%, mais il est vrai que la crise immobilière ne guette pas dans vos milieux! Au fond, vous en fichez, puisque, jusqu'à maintenant, il est plus facile de donner des sous qu'on n'a pas que d'en gagner! Et le tourisme? N'en parlons pas...

Voilà, Mesdames et Messieurs, jusqu'à ce soir, vous avez fusillé quatre pôles privilégiés qui donnent à la ville de Genève son rayonnement international. Vous avez fait des promesses électorales que vous devrez tenir, mais il vous faudra de l'argent, et là, vous êtes en train de scier la branche sur laquelle vous êtes assis. Mais continuez comme cela et, un jour, à l'aide sociale, on y sera tous, grâce à vous! (*Rires.*)

M^{me} Renate Cornu (L). Ce sujet est vraiment symptomatique de l'interprétation volontariste de la gauche. Au départ, il y a une question très simple posée par des pétitionnaires qui nous disent qu'il ne s'agit pas de condamner tout affichage, et surtout pas l'affichage culturel, ni non plus de s'attaquer à la liberté d'expression. Tout cela est très bien exprimé dans la pétition, mais vous en faites aujourd'hui autre chose et, là, nous sommes au cœur même du débat: il y a un grand nombre de domaines qui vous irritent et que vous souhaitez combattre, l'industrie automobile, le luxe, la consommation, enfin, ce qu'on voit sur les affiches. Mais c'est un tout et on ne peut pas simplement dire, d'un coup de baguette magique, qu'on veut maintenant une commission d'éthique. Qui va la composer? Je vous en prie, je pense que ce n'est de toute façon pas au Conseil municipal de s'en saisir, mais plutôt au Grand Conseil. Soyons donc raisonnables et laissons la publicité là où elle est, c'est-à-dire sur ces panneaux d'affichage, tant culturels que commerciaux!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Je suis un peu étonnée par les réponses de la droite à nos interventions. Pour ma part, il ne me semble pas avoir dit que j'étais contre la publicité, contre la consommation, contre la liberté d'expression. Si poser aujourd'hui une question d'éthique ou de morale, c'est, pour la droite, être contre la liberté d'expression, la société que vous nous proposez m'inquiète vraiment. Plus rien n'est discutable, tout est vendable. Toutefois, nous continuerons, Mesdames et Messieurs, à discuter des choses sans avoir forcément un avis ou une solution tout tracés, parce que, si je vous ai parlé de la lutte de ma mère, de ce que je suis devenue aujourd'hui et de l'avenir de ma fille, c'est bien pour vous montrer que les choses changent et que ce n'est peut-être plus possible, aujourd'hui, de présenter les choses comme il y a vingt ans. Sans doute, ma fille les dira encore différemment dans dix ou vingt ans. Je n'exprime pas ici un dogme, mais mon questionnement de femme et de mère – de personne, parce qu'on parle bien de la dignité de la personne et pas seulement de celle des femmes. Vous vous posez certainement ces questions, ou tout au moins je l'espère...

Pour revenir à cette commission de censure, M. Chevolet aime à rappeler que, pour lui, l'art et la publicité sont une seule et même chose. Voilà bien la première confusion dans son esprit: il ne fait pas la différence que nous faisons entre la publicité et l'art, entre l'utilisation du corps pour vendre une marchandise qui n'a rien à voir avec ce corps, et un travail artistique, c'est-à-dire l'axe créatif, la mise en discussion de quelque chose, par exemple du corps et de son utilisation dans la société, avec un débat d'idées, une présentation, un vernissage, un discours, une exposition, des gens qui réfléchissent. C'est vrai, beaucoup d'artistes ont travaillé sur la nudité et c'est fort intéressant.

Pour être clairs, si nous parlons de commission d'éthique, ou de surveillance, ou de censure – le terme ne me fait absolument pas peur en l'occurrence – c'est pour le domaine de la publicité et non pour celui de l'art. Après avoir ainsi expliqué à M. Chevrolet la différence entre ces deux domaines, examinons pourquoi il faudrait créer une commission d'éthique ou activer celle qui existe – je connais mal ce qui se passe à ce sujet au niveau cantonal.

Je rappellerai à M^{me} Cornu que cette commission de censure qui lui fait si peur – selon elle, on entrerait dans la *Pravda* culturelle – existe déjà en France pour les publicités télévisuelles. L'émission *Envoyé spécial* lui a consacré un reportage très intéressant il y a un mois environ. Il ne s'agit pas, évidemment, d'une science exacte et on peut se tromper, car on est dans le domaine de l'humain. Si quelques-uns d'entre vous ont un métier en rapport avec l'humain, comme enseignants, pédagogues, éducateurs, politiciens ou politiciennes, ils se rendront compte que c'est un domaine où on peut toujours se tromper, on est bien d'accord. En France, cette commission d'éthique est nommée par des politiciens et elle réunit un enseignant, un psychologue, un représentant de parents d'élèves, différents membres reconnus comme professionnels de l'éducation et de la communication pas nécessairement connotés sur l'échiquier politique – elle ne compte du reste aucun politicien dans ses rangs – et le fait d'avoir été nommés par Chirac ou par Mitterrand paraît secondaire, puisque le choix est plutôt basé sur des questions éthiques. Or, sur ces questions, je pense qu'on parvient parfois à dépasser les idéologies. Dans l'émission, on voyait ces gens travailler devant des publicités, en accepter certaines ou réagir, se poser des questions – où est la limite? quel effet cette publicité me fait? – ou, encore, engager une réflexion. Voilà bien un questionnement humain et quotidien et vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, vous avez dans votre vie des valeurs que vous défendez, que vous remettez en question, comme vos enfants vous remettent eux-mêmes en question. Il convient d'accepter, en qualité d'acteurs politiques, de pédagogues, de personnes ayant un pouvoir de décision dans cette société, que nous avons des valeurs que nous défendons. C'est tout.

Maintenant, comment les défendre, lesquelles défendre? Sur ce point, il y aura toujours discussion et je répète que c'est normal, car il n'y a pas de science exacte, de morale qu'on peut décréter et assigner comme étant la bonne morale. Heureusement, nous n'en sommes plus là!

En France, il se pose exactement le même problème que chez nous et une commission d'éthique est en train d'être constituée pour les affichages dans la rue, à l'instar de ce qui se fait pour la publicité télévisée. En effet, comme ici, depuis quelques années, on enregistre de plus en plus de réactions de parents, de jeunes, de pédagogues et d'enseignants face aux campagnes d'affichage qui posent un problème. C'est nouveau et on cherche les moyens à mettre en place pour réagir. Pour ma part, je ne pense pas que c'est le Conseil administratif qui

doive censurer et exercer la surveillance en se promenant en ville pour regarder comment les choses se passent, ni le Conseil d'Etat d'ailleurs. En revanche, nous demandons qu'ils soient attentifs, à travers l'amendement déposé par les Verts, auquel je vais amener une précision:

Projet d'amendement

«(...)

- d'être attentif, *de concert avec le Conseil d'Etat*, au contenu visuel des affiches exposées au public ainsi que le lui permet la loi sur les procédés de réclame (F 3 20, art. 5, al. 1).»

Nous ne vous demandons pas de faire le travail vous-mêmes, mais de réfléchir très sérieusement à l'instrument à mettre en place pour que ces choses-là soient discutées dans notre démocratie. Nous ne vous disons pas comment les censurer et quelle moralité vous devez instituer, mais de rassembler des gens capables de réfléchir intelligemment à ces questions et de nous faire avancer, nous tous qui sommes très souvent dans le noir et dans le bleu et qui ne savons pas très bien que penser devant ces choses-là.

C'est donc cela que nous souhaitons ce soir et je regrette vraiment que les partis de droite en restent à un débat aussi marqué idéologiquement, comme s'il s'agissait d'une question de «pour» et de «contre». Franchement, nous ne pouvons qu'être favorables à une réflexion commune sur ce que nous avons envie de dire dans nos rues, à la télévision, à la radio, à nos enfants, à nous-mêmes, aux générations à venir. Voilà tout ce que nous vous demandons.

M. Roberto Broggin (Ve). Je crois que certains propos ont été mal compris, notamment au sujet de l'amendement que je vous ai proposé tout à l'heure. Nous avons relevé, dans le texte de cette pétition P-83, plusieurs constats que l'Alternative partage avec les pétitionnaires ainsi qu'une demande légitime de diminution des espaces publicitaires. Nous estimons également, à l'Alternative, que nous pourrions réduire ces apparences visuelles de plus en plus nombreuses, que ce soit à la télévision, sur nos portables, sur le lac même, avec ces bateaux affichant des publicités...

Nous avons souligné que la dernière des invites de cette pétition ne nous concernait pas. Dans notre amendement, nous demandons au Conseil administratif d'examiner les procédés de réclame, comme le prévoit la loi cantonale F 3 20. Alors, en ne votant pas cette demande, vous dites au Conseil administratif de ne pas appliquer la loi, ce qui est beaucoup plus grave! Nous ne voulons pas l'instauration d'une commission de censure, mais simplement que le Conseil administra-

tif examine, au regard de la loi, les procédés de réclame inscrits dans notre législation cantonale. C'est tout ce que nous demandons et vous pouvez voter cet amendement!

M. Jacques Mino (AdG/SI). En politique, la morale ne fait pas bon ménage avec l'éthique et la justice. Nous ne sommes pas d'accord quand la droite fait la morale aux chômeurs et aux pauvres en leur disant: «Vous n'avez qu'à mieux travailler et à être plus responsables!» Ce n'est pas sérieux. Nous ne serions pas d'accord non plus que la gauche – nous, l'Alternative en l'occurrence – fasse de la censure. J'ai personnellement protesté quand M. Mugny a fait de la morale avec Dieudonné; c'était maladroit et ce n'était pas de la politique.

Cette pétition ne vient pas de l'Alternative, même si vous faites comme si c'était nous qui l'avions déposée. Il fallait bien, cependant, la traiter car nous sommes en démocratie. Vous parlez de l'économie: oui, effectivement, le monde économique dans lequel nous vivons ne nous plaît pas et nous voudrions le changer, car nous ne voulons pas être à la botte de l'économie et de son marketing permanent. Vous mélangez toutefois le droit des artistes de créer, d'exposer et de faire des films comme ils l'entendent – et nous défendons cette liberté car nous ne voulons pas de censure – avec ce qu'on nous impose de voir dans la rue, ce que nous n'avons pas choisi et que la population n'a pas choisi non plus. Votre marketing est parfois insupportable, et laissez-nous le droit de dire que nous ne voulons pas de cette publicité-là! Ne mélangez pas les choses!

En l'occurrence, nous accepterons, ce soir, l'amendement des Verts. Il n'est pas question de voter une commission de censure, nous sommes contre. Mais nous demandons simplement que le Conseil administratif soit attentif à l'affichage, et cela en lien avec le Conseil d'Etat, car nous appuierons également le sous-amendement. Il y a des choses auxquelles nous voulons que notre communauté réfléchisse. Nous ne pouvons pas laisser faire n'importe quoi.

M. Pierre Losio (Ve). Je voudrais faire, très brièvement, quelques observations par rapport à ce que j'ai entendu sur les bancs de l'Entente en particulier et de la droite en général. Je suis très frappé par une espèce de schizophrénie qui saisit la droite avec l'agitation frénétique du terme de liberté, comme si cette liberté était incompatible avec le partage de certaines valeurs que nous avons en commun – et je constate que, ce soir, la droite démissionne sur certaines valeurs.

Trois exemples de notre vie politique observés récemment me frappent particulièrement. Le premier concerne le budget 2004: un groupe de droite avait déposé un amendement pour supprimer la subvention à l'Association de la danse

contemporaine, sous prétexte qu'une des représentations données était obscène. Cela signifie qu'il existe, pour quelques-uns, une certaine idée, une éthique de la représentation des corps. Le deuxième exemple, c'est que la droite, peut-être moins dans cette enceinte qu'au Grand Conseil, pourfend le Département de l'instruction publique en disant que l'autorité fout le camp. L'autorité est aussi une valeur à laquelle on peut être attaché et la droite, ici, se reconnaît dans cette valeur, et elle l'affirme. Enfin, troisième exemple, c'est une récente intervention, plus politique celle-là, qui visait à censurer a posteriori le maire de la Ville de Genève, qui aurait pris des positions, lors d'une fête nationale, contre une certaine valeur – celle de l'Etat suisse défendu par son armée et par un gouvernement – en remettant en cause l'attitude de certains responsables de l'armée pendant la guerre.

Ces trois exemples – la représentation des corps dans la danse contemporaine, l'autorité et l'armée – ne remettent pas fondamentalement en cause les intérêts économiques qui sont en jeu. Par contre, le débat de ce soir, par le biais de la représentation des corps – on parle beaucoup d'affiches sexistes – a une conséquence directe, c'est la remise en cause de certains intérêts économiques, puisqu'il s'agit de publicité. Je constate simplement, à l'aide de ces trois exemples, que, sur des valeurs qui lui sont propres mais qui peuvent aussi être largement partagées, la droite s'affirme en défendant des valeurs; mais quand les intérêts économiques sont remis en cause de manière très directe, elle démissionne sur ces valeurs. Je le regrette très profondément. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Je tiens à intervenir, ce soir, parce que j'ai écouté assez attentivement ce qu'a dit M^{me} Keller Lopez tout à l'heure, et je dois dire que j'ai été sensible à certains de ses arguments. Comme elle, j'ai des enfants en âge d'être interpellés dans la rue par des affiches qui peuvent remettre en cause occasionnellement le système éducatif que nous leur proposons en tant que parents et, de temps en temps, il m'arrive de devoir répondre à leurs questions. Il y a une petite différence entre nous, Madame, c'est que j'élève des garçons alors que vous élevez des filles, mais je crois que, au fond, la difficulté n'est pas plus grande dans un cas que dans l'autre, qu'on doit se poser le même type de questions en tant que parents et qu'on est renvoyés à la même échelle de valeurs, qui est éminemment personnelle.

J'ai entendu dans votre discours, M^{me} Keller Lopez, que les femmes font vendre et qu'on utilise ainsi de façon éhontée leur corps, leurs attitudes, leurs postures pour amener un public généralement masculin à répondre aux sirènes du marketing. Je suis d'accord avec vous: beaucoup de femmes font vendre et ce n'est pas pour rien que bien des top-modèles touchent des salaires absolument astronomiques pour dévoiler tout ou partie de leur anatomie à un public qui en

demande toujours un peu plus. Cela dit, quelque chose me gêne un peu dans cette logique qui veut que les femmes font vendre et que les hommes achètent; on s'aperçoit en fait que, grosso modo, 60% des décisions d'achat à l'intérieur des familles sont prises par les femmes, qui sont sensiblement moins déterminées, ou moins favorablement déterminées par la nudité des corps exposés sur les affiches qui nous sont données à voir en ville de Genève et ailleurs. Mais cela, c'était pour l'anecdote.

L'idée de rentrer dans une logique qui tendrait à dire que des choses se font et d'autres pas, ou qu'un comité choisisse pour l'ensemble de la communauté ce qu'on met ou pas sur les murs, me paraît extrêmement risquée – et me gêne quelque part. Je suis confronté professionnellement aux marchés financiers et j'ai une certaine idée de ce qu'est un marché; en l'occurrence, dans le marché publicitaire, il me semble qu'il y a un rôle qui peut choquer certains et paraître inutile, mais qui m'interpelle et auquel je trouve une certaine légitimité, c'est celui de tester les limites de ce qu'on accepte ou non. On nous propose à certains moments une lecture du marketing qui choque notre identité, nos convictions, notre éducation et il nous appartient de réagir; à d'autres moments, cette même remise en question garde des proportions qui peuvent se situer sur le plan humoristique ou anecdotique et elle nous amène plutôt à réfléchir un peu plus et à voir les choses sous un jour un peu différent.

Ma position, et je comprends parfaitement qu'elle ne soit pas unanimement partagée au sein de ce Conseil, consiste à dire qu'il existe à l'heure actuelle des dispositions légales qui permettent de faire recours et de sanctionner les organismes qui franchissent les limites de ce qu'il est acceptable de voir et de montrer publiquement. Ces dispositions sont suffisamment explicites pour qu'un bon usage permette de limiter les excès de l'affichage en ville de Genève.

Ensuite, si des gens peuvent être choqués par quelque chose qui ne heurte pas l'énorme majorité de la population, ils auront le droit d'engager une procédure, mais, ma foi, ils en seront pour leurs frais si elle n'aboutit pas. Je pense donc que cet exercice de recherche de limites auquel les publicitaires sont forcés de se confronter pour arriver au point précis où ils nous interpellent et nous interrogent, sans pour autant nous choquer et nous pousser à réagir, est éminemment constructif et nous permet une remise en question permanente.

Je ne crains pas, pour ma part, de répondre aux questions de mes enfants sur ce sujet; en revanche, je serais très inquiet qu'ils ne soient pas amenés à ce type d'interrogations à partir de ce qu'ils peuvent voir autour d'eux en ville de Genève, parce que, dès qu'ils franchissent la frontière ou qu'ils regardent l'internet, leurs surprises peuvent être beaucoup plus désagréables. C'est pourquoi je préfère ce questionnement, et ces réponses que nous devons apporter, à une absence de questions et de remises en cause.

Deuxième débat

Mis aux voix, le sous-amendement du groupe socialiste est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre et 1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement des Verts aux conclusions de la commission des pétitions est accepté par 38 oui contre 32 non (3 abstentions).

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-83 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de diminuer de manière significative la présence de zones d'affichage en ville de Genève;
- d'être attentif, de concert avec le Conseil d'Etat, au contenu visuel des affiches exposées au public, ainsi que le lui permet la loi sur les procédés de réclame (F 3 20, art. 5, al. 1).

5. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2005¹.

Suite

Le président. La liste des jurés était à votre disposition dès 17 h, vous avez donc pu la consulter. Je mets aux voix l'arrêté y relatif.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté sans opposition (2 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la circulaire du Département de justice, police et sécurité;

¹ Présentation, 4610.

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – La liste de présentation des 1032 juré(e)s de la Ville de Genève auprès des tribunaux pour l'année 2005 est approuvée.

Le Conseil administratif est chargé de transmettre cette liste en double exemplaire au Conseil d'Etat.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Problèmes causés par le regroupement de bandes de jeunes dans le quartier des Grottes» (P-86 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Marie-France Spielmann.

La commission des pétitions s'est réunie les 15 septembre, 20 octobre et 8 décembre 2003 ainsi que le 12 janvier 2004, sous la présidence de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, pour examiner cette pétition qui lui a été adressée par le Conseil municipal le 12 mai 2003. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des pétitionnaires

Lors de sa première séance consacrée à l'examen de cette pétition, la commission a procédé à l'audition des pétitionnaires, représentés par M^{me} Schmooker, qui précise que les lieux à l'origine des problèmes sont: la gare, le local d'injection, le centre pour jeunes filles, les bistrotts ouverts tard le soir et un centre de réinsertion pour délinquants âgés de 15 à 18 ans.

¹ «Mémorial 160^e année»: Commission, 7260.

Les dealers de la gare sont intéressés par le racolage. Le centre de jeunes filles les attire et tous les jeunes des centres mentionnés ci-dessus se côtoient. La situation prend des proportions «délirantes» et les habitants du quartier se font insulter, voire agresser. En hiver, les bandes sont dans les caves, dont ils ont les clés d'accès. La situation se dégrade surtout depuis trois ans. Les habitants des Grottes considèrent qu'ils n'ont pas à supporter cette situation tous les soirs dès 22 h.

Le local d'injection pose problème, surtout le week-end et pendant les vacances. Les jeunes ne sont pas tous du quartier. Ils viennent de la Servette, des Pâquis et de la gare. La situation est catastrophique. Les concierges ne peuvent plus faire leur travail. Les squatters ont quitté un immeuble, actuellement en rénovation. Il est question d'y loger des familles, mais comment vont-elles vivre dans ce quartier? Le passage qui mène au cinéma Rialto est une véritable pissotière; c'est infect.

Les pétitionnaires sont vraiment découragés. De nombreuses personnes iraient habiter ailleurs si elles le pouvaient. Les pétitionnaires se battent depuis trois ans et c'est la première fois qu'ils sont entendus. Même les rapports de police restent sans effet. Finalement, le fait de savoir que «tout» se passe dans ce quartier semble arranger tout le monde. La représentante des pétitionnaires laisse volontiers sa correspondance à la disposition des commissaires. En conclusion de son audition, elle exprime le vœu des habitants qu'un arbre soit planté, comme signe symbolique positif.

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité

M. Hediger, conseiller administratif, est assisté de M. Dimier, commandant des agents de sécurité municipaux (ASM). Le conseiller administratif précise aux membres de la commission que des contacts ont été prévus avec les pétitionnaires. Le commandant des ASM explique le travail qui se fait aux Grottes, en particulier par les filotiers, qui sont en contact régulier avec les habitants et la représentante des pétitionnaires. Les ASM peuvent être appelés en cas de nécessité, s'il est souhaitable de pouvoir intervenir rapidement; il faut savoir que le travail des agents les appelle également à d'autres endroits. Le Service des ASM réagit selon ses compétences et constate que souvent les problèmes se passent sur le terrain privé. En fait, les ASM ne peuvent intervenir que sur les lieux publics et notamment que pour ce qui concerne les chiens non tenus en laisse et le bruit! Les groupements qui posent problème et l'usage de stupéfiants sont de la compétence des autorités cantonales. Quant aux discussions sur les terrasses des restaurants, divers jugements confirment que ce bruit est normal, même si des appartements se trouvent dans les étages supérieurs des immeubles. Les agents travaillent jusqu'à minuit en été et jusqu'à 22 h en hiver. Cependant, les problèmes d'ivresse, etc., surviennent souvent très tard dans la nuit et concernent la police cantonale.

Aucun bilan ou rapport de situation n'a été fait concernant les bandes de jeunes et les toxicomanes, car les ASM ne peuvent pas intervenir au moment de l'injection, cela étant du ressort du Canton et de la Confédération. En fait, pour ces problèmes, les ASM ne peuvent qu'appeler la police cantonale.

Le réseau d'îlotage des ASM compte 26 secteurs et des contacts existent avec les commerçants et les citoyens. Chaque îlotier a des contacts avec le poste de son quartier. Un travail important de dénonciation se fait, mais après c'est de la compétence de la police cantonale. Lorsqu'ils sont appelés pour intervenir quand des gens sont pris d'alcool ou s'injecte de la drogue, les ASM doivent se contenter de rester à côté des dealers sans intervenir en attendant l'intervention de la police. Comme ce sont souvent les mêmes groupes qui se réunissent, la démarche est d'aller vers eux, de créer un contact et de les convaincre des problèmes qu'ils créent. Par la suite, les ASM essaient de les évacuer et, si nécessaire, de les verbaliser pour du bruit excessif ou de la saleté laissée sur place. Si la situation ne s'arrange pas, les ASM font appel à la police cantonale.

En été, les ASM se rendent régulièrement dans les préaux, ce qui fait parfois partir les groupes, mais l'uniforme ne fait plus peur et souvent les bandes restent sur place. Les ASM travaillent aussi avec les éducateurs dans les préaux, chaque fois que cela est nécessaire. Par rapport aux moyens à disposition, de relativement bons résultats sont enregistrés.

Le conseiller administratif estime qu'il n'y a pas de dégradation de la situation, mais des regroupements. On ne peut plus répondre qu'avec l'intervention d'agents en uniforme. Les vendeurs de drogue tournent de plus en plus dans les écoles et rackettent les enfants. Les enseignants téléphonent aux services de la Ville de Genève pour leur demander d'intervenir, parfois même lors des récréations. Nonante à 95 agents assurent un service 365 jours par an et 18 heures par jour. Mais cela fait finalement peu de monde. Depuis 18 h, un groupe mobile se déplace aux endroits problématiques afin de mieux connaître les groupes, de les suivre et de les gêner. La population connaît l'adresse et le numéro de téléphone des îlotiers et peut les appeler. Les îlotiers ont des horaires souples. Les problèmes n'existent pas seulement en ville de Genève, mais également dans les communes situées à la frontière française, par exemple Thônex et Meyrin. A Vernier, des clans d'enfants se forment à la sortie de l'école pour se battre et casser le matériel, même dans les salles de gymnastique. Les agents sont peu nombreux dans les communes. Les membres de la commission constatent que la Ville de Genève ne peut pas intervenir concrètement. Le dispositif mis en place ne permet que la dénonciation des problèmes à la police cantonale. La disparition des concierges dans les immeubles, y compris dans ceux qui sont propriété de la Ville de Genève, et leur remplacement par des entreprises de nettoyage rendent plus difficiles la discussion et la recherche de solutions avec les gens sur place.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Manuel Tornare est accompagné par M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse. Le délégué à la jeunesse explique aux membres de la commission que des essais sont entrepris depuis trois ans pour contrôler la situation aux Grottes. Toutes les gares dans toutes les villes du monde posent problème. La Délégation à la jeunesse observe la situation, mais n'a pas un rôle répressif. C'est par exemple le cas du travailleur social qui a été placé devant la gare, où il y a de la déchéance et de la drogue, mais les résultats sont très aléatoires. En ce qui concerne l'école des Grottes, le concierge a alerté les services sociaux pour dire que cela ne pouvait pas continuer ainsi et qu'il fallait intervenir. En réponse, une salle de gymnastique a été ouverte aux Grottes le vendredi soir. Des contacts ont été pris avec les jeunes du quartier pour déterminer quelles activités ils souhaitaient développer.

Le local d'injection installé dans le quartier, il y a un peu plus d'un an, pose problème et il est reconnu que la situation est insupportable pour les habitants. La population a été entendue par les autorités. Une trentaine de personnes, un mélange de tous les habitants, était présent à un débat en février 2003, auquel participaient les conseillers d'Etat chargés respectivement du Département de justice, police et sécurité et de celui de l'action sociale et de la santé et le chef du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Des doléances ont été exprimées, elles ont été entendues et, à la fin du débat, une majorité des habitants a demandé aux trois magistrats de revenir en automne. Le 25 novembre 2003, une nouvelle réunion a eu lieu, au cours de laquelle, selon M. Tornare, des habitants ont reconnu que la Ville de Genève avait réalisé 80% des demandes présentées.

Les polices privées posent aussi des problèmes, les sociétés de surveillance n'engageant pas que du personnel expérimenté. Néanmoins, la situation s'est un peu calmée et les gens deviennent moins agressifs. Il existe toujours des problèmes, sans parler de la gare, du local d'injection et d'un immeuble occupé par des requérants d'asile. La Ville de Genève fait de la prévention et de la médiation et essaie de rassembler les générations.

Le conseiller administratif admet que le quartier souffre, mais les habitants ont reconnu que les pouvoirs publics ne les ont pas abandonnés. Des réponses sont données aux demandes formulées; ainsi, des jeunes ont demandé un local. Un espace a pu être trouvé. Des maisons de quartier seront encore ouvertes et pourraient devenir des centres de rencontre pour la population. Des projets existent pour les jeunes, qui demandent plutôt des locations en gestion accompagnée que des maisons de quartier. Des locaux seront créés pour les jeunes dans le cadre de la réfection de la salle de gymnastique des Cromptes. La Gérance immobilière municipale pourrait les mettre à disposition en gestion avec accompagnement des

parents. Selon le conseiller administratif, les habitants doivent faire un effort pour se réapproprier leur quartier, et les fonctionnaires doivent apprendre qu'il n'est plus possible de travailler seulement la journée.

La collaboration s'instaure maintenant entre les services sociaux, la Ville de Genève et l'Etat, concernant la jeunesse. Les responsables de la Ville sont assez fiers qu'on vienne voir ce qui se fait à Genève, mais un énorme travail reste encore à accomplir. C'est la seule façon de traiter la situation dans son ensemble. Tout ce qui est social ou policier devrait être couvert par une présence 24 heures sur 24.

La commune de Meyrin s'intéresse à ce qui se passe à l'école Geisendorf. Une délégation de Liège intéressée par la question du traitement des problèmes liés à la drogue a été reçue récemment pour qu'elle puisse voir comment Genève traite ces questions liées à la dépendance.

Aux Grottes, une opération pilote a été montée et un travail en réseau se fait pour détruire le cloisonnement destructeur. Des équipes enthousiastes travaillent ensemble à tous les niveaux et le quartier le ressent. Des fêtes sont organisées avec la participation du département municipal des affaires culturelles pour que les gens retrouvent un lien avec leur entourage, leur maison. A la question de savoir si les drogués seront chassés dans un autre quartier, il est répondu que l'on voudrait qu'on arrête de parler de drogue-jeunesse. Ce problème ne concerne pas que la jeunesse. La police a créé la fameuse *task force* pour chasser les gens d'un quartier. Il faut savoir que 3000 personnes se droguent. Elles iront n'importe où pour se procurer ce qui leur faut. Si une ambiance conviviale est créée, les dealers partent, mais cela ne résoudra pas pour autant tous les problèmes. Au niveau de la drogue, les communes ont peu d'influence, mais elles peuvent dépasser les problèmes en créant un lien social.

Discussion de la commission

La discussion a été très dense en commission et des réponses ont été données à de nombreuses questions soulevées par cette pétition. Les membres de la commission ont été interpellés par le fait que les rapports de police semblent rester sans réponse. Ils considèrent qu'il n'est pas possible de continuer à tolérer cette situation. Les auditions ont démontré que la police a visiblement d'autres urgences et priorités que d'intervenir à la demande de la population. Les réponses sont toujours les mêmes: manque de moyens et manque d'effectifs. La police, appelée par les habitants du quartier à 20 h, intervient peut-être vers 23 h 30.

En cas de problème, les habitants des Grottes s'adressent aussi au poste de police de la Servette, mais les flotiers ne sont plus sur place après 20 h et les habi-

tants ne peuvent pas se substituer à la police. Des vols ont fait l'objet de dépôts de plainte auprès de la police, mais sans effet ni suite. Des commerçants du quartier ont été contactés et sont évidemment concernés par les dégâts. Divers auteurs ont même été reconnus. Mais rien ne bouge.

Le week-end et pendant les vacances, les bandes sont les plus nombreuses. Pour l'instant, il n'existe pas de volonté de former des «milices» dans le quartier. Les pétitionnaires voudraient que les îlotiers passent plus souvent. La plupart des habitants ont des enfants et craignent des représailles. Ils essaient de dialoguer avec les jeunes, mais cela est impossible.

La pétition des habitants témoigne d'une situation insupportable, les enfants ne peuvent plus jouer dans les cours remplies de bandes de jeunes et de chiens. Les jeunes agissent par défi. Certains se promènent avec des bombes de sprays. Il n'y a pratiquement pas de relation entre les enfants du quartier et ces bandes, les enfants du quartier s'en allant lorsque les bandes arrivent. Ce sont des groupes de jeunes non identifiés de 15 à 20 personnes, parfois même de 50 personnes, qui sévissent. Les samedis et dimanches, les habitants du quartier sont contraints de fermer les fenêtres à cause du bruit, seuls les bistrots restent ouverts. On assiste en fait à une réaction en chaîne, qui touche toutes les activités, même le dépôt des ordures ménagères.

Pourtant, les habitants des Grottes ont toujours eu la réputation d'être tolérants. Dans ce quartier, les gens peuvent s'exprimer librement, un peu comme dans un quartier indépendant. Les jeunes y viennent probablement pour trouver de la distraction, mais, hélas, aussi pour saccager et voler. Visiblement, les habitants du quartier se sentent menacés. Selon les témoignages reçus par les membres de la commission, tous les habitants, s'ils le pouvaient, quitteraient ce quartier. Cette situation est d'autant plus regrettable que les habitants s'entendent bien entre eux. De nombreux habitants du quartier ont déjà déménagé, ils trouvaient ce quartier sympathique, mais, comme le dénonce la pétition, la situation devenait insupportable.

Les signatures de la pétition ont été récoltées dans les immeubles et dans une petite cour où se trouve une table autour de laquelle se pratique le trafic de drogue. Les familles étrangères ne voulaient pas signer la pétition, par peur de représailles.

Les personnes du quartier n'assistent plus aux réunions du centre d'injection, qui est fréquenté par plusieurs centaines de personnes. La situation est désolante et les interventions des habitants sont ressenties comme de la critique. La situation n'est pas vraiment sous contrôle. Le problème principal est le centre d'injection et les autres institutions proches de ce centre. Les toxicomanes procèdent également à des injections à l'extérieur du centre. Les injections de cocaïne se font à un rythme élevé et rapproché. La situation se dégrade depuis trois ans.

Une crèche a été ouverte, personne ne comprend pourquoi; elle a dû être rapidement fermée. D'autres établissements suivent le même chemin. Les changements sont nombreux dans ce quartier.

Les pouvoirs de la Ville étant limités, il est proposé de transmettre la pétition au Grand Conseil. La pétition n'a pas été déposée officiellement au Grand Conseil, elle a été adressée par les pétitionnaires à M^{me} Spoerri, responsable du Département de justice, police et sécurité. Ce courrier est resté sans réponse.

Un travail important a été fait dans l'urgence concernant la résolution R-39 et la place des Volontaires, mais on savait que la problématique serait repoussée ailleurs. C'est ce qui se passe aujourd'hui aux Grottes, les membres de la commission se sentent démunis devant cette situation. Les lois et règlements doivent être respectés, les collectivités devant vivre ensemble. La liberté des uns ne doit pas empiéter sur celle des autres.

Conclusion et vote

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en conclusion de ses travaux, la commission des pétitions vous propose, à l'unanimité, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif avec la recommandation de poursuivre les efforts et les démarches déjà entreprises dans le sens des réponses données aux habitants.

Annexe mentionnée

**LES HABITANTS DU QUARTIER
DES GROTTES**

Pour courrier :
Madame Dominique SCHMOCKER
Rue des Grottes 7
1201 Genève

Commune: Genève
Service: Service des pétitions
Requie: 12.05.03
A traiter par:
Copies:

LSI
**Au Président de la Commission
des Pétitions du Conseil Municipal**
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1214 Genève 3

Genève, le 6 mai 2003

**Concerne : PETITION DE LA PART DES HABITANTS DU QUARTIER DES GROTTES,
SUITE AUX MULTIPLES PROBLEMES CAUSES PAR LE REGROUPEMENT
DE BANDE DE JEUNES DANS LE QUARTIER**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous venons vous informer que depuis maintenant **deux années**, notre quartier est devenu un repaire pour les bandes d'adolescents de 13 à 18 ans, ne résidant pas le quartier.

Nuit et jour, ils se retrouvent une quinzaine, voir plus certain jour. Entre la place **des Grottes** et l'**avenue des Grottes**, pour fumer ou s'injecter toutes sortes de psychotropes. Ceux-ci, sont souvent accompagnés par leurs « Pitt-bull » laissé en liberté et sans laisse. Ces chiens qui sont comme vous le savez **A RISQUE ET DANGEREUX**.

Ces jeunes, font du bruit tard la nuit, voir tôt le lendemain matin (musique forte, bagarres, insultes entre eux, cris, etc.). En plus, ces lieux sont après leur passage dans un état dégoûtant (verre cassé, poubelle cassée et vidée par terre, urine contre les portes et coins de murs, accès des habitations, etc.).

Ces jeunes, nous insultent et nous agressent verbalement, si nous nous permettons de leur dire quoi que ce soi.

Plusieurs vols ont été commis, notamment dans nos caves, vandalisme.

C'est dans cet état de terreur que nous sommes contraints de vivre au quotidien. Pour préserver nos enfants, nous sommes obligés de quitter le quartier et d'aller dans d'autres lieux plus sécurisant.

Nous espérons que cette pétition pourra faire réagir les autorités compétentes de notre canton. Cette pétition n'est pas contre la Jeunesse. Nous voulons tout simplement que cette montée de violence ne devienne pas quotidienne. Nous souhaitons retrouver un quartier où l'harmonie, l'échange et le dialogue entre personnes venant de tous horizons, de toutes cultures et de tous âges, puissent reprendre sa place dans notre quartier des Grottes.

Nous restons à votre disposition dans l'attente de mesures adaptées à cette situation et vous prions de croire, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

**LES HABITANTS DU QUARTIER
DES GROTTES**

M^{me} Marie-France Spielmann, rapporteur (T). Je veux simplement préciser que, dans mon travail de rapporteur, j'ai transcrit l'exposé des pétitionnaires et la discussion des commissaires autour de ces problèmes.

Premier débat

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs, après ce long débat sur la publicité, je comprends qu'on ait envie de s'aérer un peu... Certains l'ont fait et se déplacent gentiment dans cette enceinte. Je serai bref, Monsieur le président, pour dire que la pétition qui nous a été présentée est exemplaire. Pourquoi? D'abord, il y a une population, la population des Grottes, les habitantes et les habitants de ce quartier, qui ont identifié un certain nombre de problématiques touchant à leur vie de tous les jours et qui, à partir de là, nous ont interpellés, comme on a le droit de le faire dans une pétition – démarche exemplaire de démocratie de quartier telle que nous, les socialistes, nous l'avons toujours prônée. Exemplaire, aussi, la réponse des différentes autorités, tant au niveau cantonal que municipal – je vous rappelle le débat où étaient représentés M. Unger pour le Département de l'action sociale et de la santé, M^{me} Spoerri, pour le Département de justice, police et sécurité, et M. Manuel Tornare, pour le département que vous connaissez bien. Exemplaires, tous ces partenaires, la gendarmerie, les agents de sécurité municipaux du département de M. Hediger, les travailleurs sociaux, la Délégation à la jeunesse, puisque tout le monde s'est mis à prendre au sérieux la demande des habitantes et des habitants des Grottes pour essayer d'apporter les premiers éléments de réponse.

Je terminerai en relevant aussi l'attitude exemplaire de la commission des pétitions, qui, je vous le rappelle, à l'unanimité, n'a pas voulu classer cette pétition, sous prétexte qu'une première réponse avait déjà été donnée. Bien plutôt, elle a pris en considération la demande des habitantes et des habitants des Grottes; elle a admis cette pétition et son renvoi au Conseil administratif, soulignant ainsi la qualité du travail du Conseil administratif; elle l'a surtout encouragé à poursuivre inlassablement la prise en compte des réalités de la population de ce quartier pour y apporter régulièrement les réponses qu'elle est en droit d'attendre. J'ai à cet égard un exemple que je connais bien, c'est celui du Quai 9 où, effectivement, un certain nombre de réponses ont été données, par les professionnels, par nos autorités et par la population; le dialogue a ainsi pu être instauré.

La commission des pétitions vous invite donc à renvoyer cette pétition au Conseil administratif, soulignant ainsi son excellent travail et, surtout, l'encourageant à poursuivre inlassablement, comme je l'ai dit, la relation et la discussion avec les habitants.

(La présidence est momentanément assurée par M. Gérard Deshusses, vice-président.)

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux, forcément, voteront les conclusions du rapport et resteront attentifs aux problèmes du quartier des Grottes. Il est vrai que la gare, comme la place des Volontaires, est très surveillée et interdite à certains, et que ceux-ci se regroupent dans le périmètre. Le local d'injection attire assurément une certaine clientèle non désirable, surtout pour les habitants... Concernant les problèmes de police, nous espérons que le Grand Conseil pourra y répondre favorablement puisque cette pétition lui a été adressée sur conseil de la commission des pétitions de notre commune.

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs, enfin un sujet qui nous réunira tous! Il en arrive de temps à autre, et nous en profiterons. De quoi s'agit-il? Il s'agit, aujourd'hui, du problème de la sécurité dans le quartier des Grottes et plus généralement au sein de notre ville de Genève, sécurité dont, malheureusement, nous nous devons de constater qu'elle est périliclitante depuis quelques années. Je n'aurai pas, évidemment, pour objet de tenter de trouver ou de dési-gner qui sont les responsables d'une telle périliclitation, mais, quoi qu'il en soit, il y a une dégradation. Ce que je constate, et les principales personnes auditionnées, M. Hediger et vous-même, Monsieur Tornare, ont été très claires, c'est que des efforts colossaux – et j'insiste sur le mot colossaux – sont aujourd'hui entrepris dans un bon sens, c'est-à-dire un sens humain que nous ne pouvons que préconiser, nous libéraux, à savoir que la force n'est pas suffisante. Pourquoi?

Dans le quartier des Grottes, c'est-à-dire le quartier de la gare, il s'agit principalement d'un centre de distribution de drogue et, malheureusement aussi, d'endroits où l'alcool est consommé en abondance et où une certaine notion de la vie en société est en train de se perdre. La volonté de nos édiles a été très claire: ne point trop punir mais, au contraire, essayer de trouver une solution. Les nombreuses discussions, à la commission des pétitions, auxquelles vous vous êtes référés tout à l'heure vont dans ce sens. Aujourd'hui, tous partis confondus, et c'est une excellente chose, par la discussion, le consensus, quand bien même je n'apprécie que très modérément ce mot, nous parvenons, étape par étape – tout ne peut pas se faire en un temps – à une sorte d'adressage suffisamment explicite pour que celles et ceux qui sont directement concernés par ce problème de drogue, d'alcool et autres trouvent refuge auprès de celles et ceux qui, mandatés par la Ville de Genève notamment, ont la mission de les écouter. Et j'en suis très heureux et j'ose même dire très fier. Je remercie à ce sujet M. Tornare, parce que

c'est une très belle œuvre qui est en train de se réaliser. Nous, libéraux, mais je me permets de le dire au nom de nous toutes et de nous tous, conseillers municipaux, nous ne pouvons que nous en réjouir.

L'objet de cette pétition est essentiel. Il s'agit des Grottes, mais aussi de la ville de Genève, de notre vie de tous les jours, de quelque chose de beaucoup plus important que notre sécurité de petits-bourgeois; il s'agit de la richesse de notre ville et de la possibilité de circuler librement sans être abasourdis – et j'emploie à bon escient le mot abasourdis – par qui que ce soit qui pourrait nous arrêter dans notre cheminement pour quelque raison que ce soit, drogue, alcool ou autres.

Le travail est en cours, il est bien en cours, très bien en cours. Je me répète volontairement, Monsieur le vice-président. Je tiens ici à remercier solennellement tant les services de M. Hediger, et M. Hediger lui-même, que M. Tornare et ses services. Nous allons dans le bon sens. Je recommande donc très vivement que cette pétition, compte tenu du fait qu'elle est résiduelle dès lors qu'un gros travail a déjà été fait, nous conduise à aller de l'avant. Ainsi retrouverons-nous peut-être un jour une ville telle que nous la souhaitons toutes et tous, une ville digne de ce nom, avec la confiance de nos concitoyennes et de nos concitoyens!

M^{me} Marie-France Spielmann, rapporteur (T). Nous traitons cette pétition au moment où le rôle de la police, et notamment celui des filotiers et de la police de proximité, est au centre d'un important débat. En effet, le mois prochain, on verra la mise en place d'une profonde réorganisation de la police cantonale, avec des effets positifs, comme la réouverture du poste de police de la gare de Cornavin, ce qui répond aussi aux demandes des pétitionnaires du quartier des Grottes et aux attentes d'une grande partie de la population. Mais – il y a un mais – pour ouvrir le poste de la gare, il faudra prendre des effectifs dans d'autres postes de police, qui verront alors leurs effectifs réduits, comme, par exemple, au poste du Bourg-de-Four; il passera de 36 gendarmes actuellement à seulement six. De plus, en raison de la baisse des effectifs ou de la fermeture de postes de police, les gendarmes du poste de la gare de Cornavin devront intervenir sur l'ensemble du canton, puisque ce poste sera pratiquement le seul à rester ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il n'est donc pas sûr que l'ouverture du poste de police de la gare réponde aux attentes des pétitionnaires des Grottes, mais elle aura au moins l'avantage de réduire le périmètre d'intervention du poste de la Servette, qui sera un peu plus disponible pour les habitants de son quartier.

Il n'est pas de notre compétence, bien entendu, de débattre de l'organisation de la police cantonale. Mais les débats de la commission et les auditions ont démontré que les faits qui sont à l'origine de cette pétition sont un véritable problème de société. Les incivilités, les problèmes liés à la dépendance – alcool ou

drogues – ne sont en fait que des révélateurs, que la seule présence des forces de l'ordre cantonales ou municipales ne résoudra pas, même s'il est souhaitable de développer une meilleure collaboration entre ces deux entités. La réponse est bien plus complexe. Elle touche aux racines mêmes de notre société, au rôle social, à la convivialité, bref, à la place des hommes et des femmes dans notre société.

Beaucoup de questions ont été mises en évidence lors du débat de la commission, concernant la transformation progressive de notre société, dont le moteur principal est le rendement économique, orientation qui pousse à l'individualisme, à la compétitivité entre les personnes, à un point tel que le dialogue, la solidarité, la qualité des échanges humains, la vie sociale ont été relégués à un rôle secondaire. Une situation encore aggravée par la disparition de certaines activités, comme celle du concierge, par exemple, remplacé par des sociétés de nettoyage, ou encore la fermeture des petits commerces et des lieux de rassemblement social.

Relevons au passage que, lors des auditions de la commission, un membre de notre exécutif a déclaré que tout ce qui est social ou policier devait être ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Voilà peut-être une des clefs qui permettraient de trouver un début de solution. Alors, je me tourne vers nos conseillers administratifs pour leur dire: d'accord, nous attendons des propositions concrètes allant dans le sens de vos déclarations! Mais, pour l'instant, la commission des pétitions, unanime, vous propose, Mesdames et Messieurs, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, avec la recommandation de «poursuivre les efforts et les démarches déjà entreprises dans le sens des réponses données aux habitants».

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme cela a déjà été dit, la commission des pétitions propose à l'unanimité de renvoyer la pétition au Conseil administratif et je tiens à préciser que je suis d'accord avec ces conclusions. C'est vrai, il y a des problèmes – je ne les nie pas – et il faut améliorer la collaboration entre les services sociaux, la Ville et l'Etat; c'est vrai aussi que les îlotiers devraient passer plus souvent et qu'on pourrait revaloriser le rôle des concierges et les replacer dans tous les immeubles de la Ville situés dans ce quartier.

Par contre, je voudrais tout de même dire que j'ai été très déçue, très choquée même, en lisant ce rapport. Je ne comprends pas comment on a pu voter à l'unanimité, en commission, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif sans nuancer les propos tenus lors des auditions. Ainsi, on a dit que les lieux à l'origine des problèmes sont la gare, le local d'injection et le centre de jeunes filles; je m'étonne tout de même que ce centre crée autant de difficultés dans ce quartier. On râle ensuite contre les bistrotts et le centre de réinsertion. On dit que les ven-

deurs de drogue tournent de plus en plus autour des écoles et rackettent les enfants, mais, à mon avis, un dealer n'a pas besoin de racketter un enfant de l'école primaire, même si cela se fait peut-être. Quand on a dit qu'il existe toujours des problèmes avec un immeuble occupé par des requérants d'asile, personne, même au sein de l'Alternative, n'a protesté en relevant que de tels propos sont inadmissibles. Pour ma part, je ne sais plus que penser si tout le monde, ici, trouve qu'un immeuble occupé par des requérants d'asile pose des problèmes... Je suis choquée. On dit aussi que la police a créé la fameuse *task force* pour expulser les gens d'un quartier. Là, je m'étonne: nous ne pouvons pas simplement chasser les gens gênants pour les mettre à côté; il ne resterait alors qu'à attendre la pétition du quartier voisin ou du quartier qui se trouve plus haut! Finalement, tout cela ne reflète pas une politique très globale. Nous sommes une commune et nous ne pouvons pas nous occuper que d'un quartier en particulier.

Je voudrais aussi relever les nombreuses incohérences de ce rapport. D'abord, les gens demandent une ambiance plus conviviale pour réduire la délinquance dans le quartier, mais, dans le même temps, ils râlent parce qu'il y a des bistrotts ouverts tard le soir. Mais si on les ferme, les rues resteront sombres et ce sera beaucoup plus dangereux, si je puis dire. On dit aussi que les squatters ont quitté un immeuble en rénovation, ce qui devrait réjouir ceux qui ont peur des bandes de jeunes; mais non, on se plaint encore... Il est question de y loger des familles, mais la représentante des pétitionnaires se demande comment elles vivront dans ce quartier. Alors, pourquoi râler contre les squatters si le quartier est trop malsain pour les familles? On se plaint aussi des drogués qui se piquent à l'extérieur, tout en demandant la fermeture du centre d'injection; où donc se piqueront-ils alors? Ils seront plus nombreux à l'extérieur. Les enfants ne peuvent plus jouer dans les parcs, envahis par des jeunes accompagnés de chiens méchants, des pitbulls, est-il précisé dans la pétition. Bref, les habitants ont peur des drogués et des punks, mais, convenons-en, leurs chiens sont en général très dociles. On se plaint que les enfants ne peuvent plus jouer dans les cours, mais la crèche est fermée sans explication et rien n'est prévu pour les enfants. Enfin, on s'intéresse aux jeunes délinquants pour la simple raison qu'il faut trouver des solutions, mais on ne fait rien pour que les enfants puissent jouer.

Je suis toutefois contente: quelqu'un au moins, en commission, a relevé que le problème de la drogue ne concerne pas que les jeunes, ce qui n'est déjà pas mal. Par contre, je suis déçue que personne n'ait dit qu'ils ne sont pas tous méchants ou agressifs, et le pire est que personne n'a relevé que tous les jeunes ne sont pas des drogués. En lisant ce rapport, on en doute! Où va-t-on, franchement?

En revanche, je me réjouis que nous plantions l'arbre demandé par les habitants en guise de symbole positif; on pourrait même en planter plusieurs! (*Applaudissements.*)

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je remercie ma collègue des Verts d'avoir mis le doigt sur quelques points qui nous ont interpellés, c'est vrai, durant les auditions de la commission des pétitions. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) entrera en matière et enverra cette pétition au Conseil administratif parce que, bien entendu, elle est à l'écoute des demandes des habitants.

Le contenu de la pétition nous a cependant posé quelques problèmes. D'abord, les jeunes mis en cause viennent de partout, sauf du quartier des Grottes; ensuite, sont mis en cause également le centre d'injection, le centre d'accueil pour les femmes à problèmes, accusés sans aucune preuve de tout ce qui dérange dans le quartier et d'être à l'origine du bruit et des nuisances. En outre, les pétitionnaires veulent une place agréable aux Grottes, mais sur laquelle on ne s'arrête pas, car on y parlerait et on y ferait du bruit. Enfin, plusieurs propos nous ont paru avoir des relents antisociaux et légèrement xénophobes.

Malgré tout, nous pensons que ce quartier peut poser des problèmes aux habitants et que tout ce qui a été entrepris par la Ville – les agents de sécurité municipaux, les filotiers – doit se poursuivre. Nous soutenons donc les habitants, mais nous leur demandons d'être, si possible, un peu plus ouverts et nuancés dans leurs accusations.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs, je voudrais apporter une petite précision à la suite des propos de mon collègue Reynaud, qui a parlé – involontairement sans aucun doute – de lieu de distribution. Le Quai 9 est un lieu d'injection avec des objectifs très clairs de santé publique qui sont atteints et, à ce titre-là, il a toute sa valeur. C'est important de le dire.

Je voudrais ensuite rassurer M^{me} Klopmann au sujet de ses interrogations. D'abord, ce qui est dit dans la pétition n'a pas été dit par la commission des pétitions mais bien par des habitants – tel qu'ils le vivent – et, à partir de là, nous nous sommes beaucoup plus attachés, effectivement, et M^{me} Klopmann a raison de le souligner, aux réponses qui ont été données à ce vécu des habitants qu'à ce qui est écrit dans la pétition. Mais on ne peut pas faire abstraction du vécu des habitants ni de leur manière de l'exprimer. Pour cette raison, la commission s'est appliquée à être extrêmement nuancée dans ses réponses, en soulignant le travail fait, notamment par nos autorités politiques, cantonales et municipales, et, naturellement aussi, par tous les professionnels à l'œuvre dans ces lieux d'accueil ou d'injection. Voilà, je crois, à quoi la commission des pétitions a été très sensible; elle s'est surtout attachée aux solutions, plutôt qu'à relever le vécu de ces habitants, tout en en tenant compte bien entendu.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je précise que j'ai bien compris que les membres de la commission des pétitions n'ont pas forcément dit tout cela eux-mêmes. Des propos ont été tenus par la représentante des pétitionnaires, d'autres par certains commissaires ou par M. Hediger, d'autres encore ont été tenus pendant l'audition de M. Tornare. J'ai simplement dit qu'il était dommage que les commissaires ne se soient pas révoltés contre tout cela.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, quand nous avons reçu les pétitionnaires, avant les deux débats organisés dans le quartier et mentionnés dans le rapport, nous avons vu des gens, Madame Klopmann, extrêmement désespérés. C'est vrai que l'installation d'un local d'injection sans explications suffisantes, comme ce fut le cas, nous l'avons reconnu, n'est pas forcément la meilleure des choses pour les habitants d'un quartier qui a de la peine, depuis longtemps, à trouver ses marques. La violence, comme l'a dit Jean-Charles Rielle, les déprédations, le tapage nocturne, le racket, tout cela existe, il ne faut pas le nier ni le cacher – ce serait une erreur politique fondamentale. Face à cette situation, qu'avons-nous fait? Nous avons rencontré les habitants à la Maison verte et l'idée est née de réunir les autorités politiques, cantonales et municipales, et certains services de la Ville et de l'Etat.

Un premier débat a eu lieu en février 2003, avec M^{me} Spoerri, le D^r Unger, conseillers d'Etat, et moi-même, ainsi que des chefs de service de l'Etat et de la Ville, des représentants de nombreuses associations concernées par le quartier, et qui y travaillent pour certaines d'entre elles. Je crois que ce que nous avons remarqué, aux niveaux social et même psychanalytique, est très intéressant: des pétitionnaires ont reconnu publiquement avoir évolué, les procès-verbaux l'attestent; ils sont sortis d'une culpabilisation un peu émotive, émotionnelle – je peux comprendre vos remarques, Madame Klopmann – et ils ont évité de donner des leçons à X ou à Y, à des associations ou à des services de la Ville et de l'Etat. Plusieurs participants à ces deux débats pourront vous le confirmer. S'ils ont évolué, Jean-Charles Rielle a mis le doigt dessus, c'est aussi parce que, d'une part, la Ville et l'Etat ont apporté des réponses satisfaisantes et que, d'autre part, nous avons contribué à renforcer le maillage social grâce à un travail en réseau extrêmement efficace et efficient, même si nous n'avons pas tout réussi et que beaucoup de choses restent à faire.

Les services de la Ville et de l'Etat ont travaillé main dans la main avec des associations comme celles que j'ai mentionnées il y a un instant, ce qui n'est pas toujours évident, vous le savez. C'est là une preuve qu'avec la réforme du Service social, dont la presse a peu parlé – on parle plutôt de ce qui va mal, à Genève – le Centre d'action sociale et de santé du quartier, la Délégation à la jeunesse et les animateurs de rue ont fait un excellent travail, et je remercie M. Reynaud, qui a eu

le courage politique de reconnaître que nous avons tous fait un bon travail. Je dois souligner aussi que M. Magni, un des responsables du groupe d'injection, a fait un travail colossal de fourmi, jour après jour, et un petit périodique informe maintenant le quartier pour que cette greffe – le local d'injection – prenne bien. Cela a pris du temps, mais je peux vous dire qu'on n'en parle pas uniquement à Genève et que l'expérience est citée en exemple à Lausanne et à Zurich.

Je dois aussi remercier et féliciter le nouveau chef de la police qui, lors du débat de novembre 2003, a vraiment convaincu des personnes du quartier de tous les bords, qu'elles soient de gauche, de droite ou apolitiques. Il a eu le langage qu'il fallait et je crois que les mesures qu'il a prises sous la responsabilité de M^{me} Spoerri sont tout à fait satisfaisantes, ce à quoi nous n'étions pas habitués; il a vraiment fait l'unanimité.

Madame Spielmann, vous avez raison de le relever et je le dis pour ma part depuis 1999 aux maisons de quartier, aux centres de loisirs, parfois fermés le samedi et le dimanche, au moment où les jeunes ont le plus grand besoin de ces locaux: c'est tout de même une absurdité d'avoir des services qui, à 18 h, finissent leur travail, alors que la plupart des problèmes sociaux surgissent la nuit! L'autre jour, j'ai accompagné cette équipe du Service social qui, de 21 h à 2 h, va sur les lieux où se trouvent des sans domicile fixe. C'est à ces heures-là qu'on enregistre le plus de problèmes de violence, de déprédations et de toxicomanie, et si les pouvoirs publics, municipaux et cantonaux, sont absents, c'est complètement absurde. Bien entendu, des problèmes syndicaux sont à régler, car les gens ne doivent pas être exploités – il s'agit en l'occurrence de fonctionnaires – mais, enfin, ce ne sont pas des problèmes insurmontables.

Il faut vraiment aller dans ce sens, Madame Klopmann, et le rapport P-86 A souligne qu'environ 80% des demandes des habitants auprès de la Ville ont été satisfaites; la propreté a été améliorée et la sécurité renforcée autour des écoles, les concierges ont été formés parce qu'ils ne sont pas de simples techniciens de surface, comme je vous l'ai souvent dit, mais qu'ils jouent un rôle social important. Chacun a vraiment pris sa part dans ce combat et, comme une habitante l'a dit – cela nous avait tous frappés – il faut maintenant que les habitants se réapproprient leur quartier, car c'est leur territoire. D'où l'importance, bien évidemment, d'une bonne coopération et d'une bonne collaboration avec les habitants. Merci, Monsieur Reynaud, de votre courage, je crois que nous allons dans le bon sens.

Deuxième débat

(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-86 au Conseil administratif avec la recommandation de poursuivre les efforts et les démarches déjà entreprises dans le sens des réponses données aux habitants.

- 7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2001 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs, ramené à 2 807 000 francs, destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades) (PR-107 A1)¹.**

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

I. Préambule

La commission des travaux s'est réunie le 21 mai 2003, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, puis le 27 août et le 3 septembre 2003, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour réétudier la proposition PR-107, à la suite de son second renvoi en commission par le Conseil municipal, le 11 février 2003. Que M^{me} Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée de cet important travail.

II. Travaux de la commission

Séance du 21 mai 2003

- a) *Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, Claude Castella, chef du Service des études et constructions, ainsi que de MM. Morand et Tufo, architectes mandatés*

M. Gfeller rappelle que les modifications sont le résultat de discussions et de l'essai mis en place sur le haut de l'avenue Dumas. Suite à la construction du

¹ «Mémorial 160^e année»: Rapport PR-107 A, 4907.

groupe scolaire Peschier, les associations du quartier ont demandé de sécuriser les abords de l'école. Un groupe de travail a étudié la situation, rédigé un rapport et un crédit d'étude a été voté. Deux bureaux ont été mandatés pour faire une proposition. Dans l'intervalle, il a fallu prendre des mesures de restriction de circulation, une zone de 30 km/h n'étant pas souhaitée. Une procédure «approbation à l'essai» a été mise en place pour une année. Il a été demandé à l'Office des transports et de la circulation (OTC) de prolonger l'essai. La première proposition n'a pas été approuvée par la commission des travaux, qui craignait de rencontrer des difficultés avec les riverains. Les corrections de l'aménagement provisoire n'ont pas, non plus, été approuvées par ladite commission. Il a été nécessaire de reprendre fondamentalement le projet, ce qui a nécessité un peu de temps. Le bureau Sitec a travaillé sur la base d'avis de divers services. Le principe présenté aujourd'hui fait entrer la circulation dans trois alvéoles. On y trouve des aires de stationnement qui préservent les intérêts des locataires et la sécurité des enfants. M. Gfeller pense que ce projet est de qualité. Il a été présenté au public et à la coopérative Le Carillon, qui avait également émis quelques doléances d'importance. Un échange de courrier avec celle-ci démontre sa satisfaction, selon les explications de M. Gfeller. Une nouvelle demande en autorisation a donc été déposée au département et le plan financier a été revu.

b) *Motion d'ordre*

Un commissaire libéral, par motion d'ordre, fait savoir qu'il juge la procédure inadmissible. En effet, selon ce dernier, la commission des travaux se trouve de fait saisie d'une nouvelle proposition, qui aurait dû être présentée en séance plénière avant que d'être renvoyée en commission, ce qui n'est pas le cas. Il y a donc vice de forme.

M. Gfeller pense que, suite au renvoi du premier rapport PR-107 A en commission, il est possible de procéder de la sorte. Il convient néanmoins qu'il serait judicieux que la commission reçoive les documents complémentaires.

c) *Présentation de M. Morand, architecte mandaté*

M. Morand présente les trois poches de stationnement de 20 places qui seront aménagées à une hauteur autre que celle des trottoirs traversants. Le reste de la surface sera à disposition de l'école, de l'immeuble et des habitants du quartier. Le trottoir sera élargi et une aire sera aménagée devant l'école pour les parents. Les arbres seront maintenus, selon demande du cahier des charges. La modération du trafic sera assurée par des haies. Trois bancs seront installés et des éléments plantés dans des bacs. M. Morand confirme que le projet a recueilli de nombreux compliments et l'approbation de la coopérative Le Carillon.

M. Morand indique en outre qu'il est possible de prévoir la circulation dans les deux sens, mais que c'est le trafic à sens unique qui a été retenu, à la demande des habitants. Lors de la réalisation proprement dite, il conviendra encore de tenir compte des recommandations de l'OTC, qui aimerait maintenir la circulation dans les deux sens pour éviter un report sur d'autres axes. Il apparaît donc que la question reste en suspens, ce d'autant que la situation la plus délicate concerne la dépose des enfants, puisque les automobilistes se trouvent, en fait, dans une zone piétonne, alors qu'une zone de 30 km/h couvre l'ensemble du quartier, dont l'entrée fait l'objet d'un marquage.

d) *Présentation de M. Claude Castella, chef du Service des études et constructions*

M. Castella précise qu'un crédit de 3 722 000 francs a été annoncé selon la proposition PR-107 pour un revêtement en béton. Après contrôle de tous les éléments, reprise du détail des chapitres et mise à jour des prix, le montant se réduit à 2 807 000 francs pour le projet dans sa nouvelle mouture. Un document permettant une comparaison avec la proposition initiale est distribué (cf. annexe 1).

e) *Discussion en présence des personnes auditionnées*

A un commissaire qui s'inquiète de l'accueil réservé par les habitants aux activités ludiques prévisibles des écoliers, M. Morand répond que la coopérative Le Carillon a demandé une nouvelle rencontre, car elle se montrait très inquiète au sujet de la pratique de la planche à roulettes – incongrûment appelée *skate board* – du vélo, etc., en regard des 240 chambres à coucher donnant du côté concerné par l'aménagement prévu. Les mandataires ont déjà supprimé une bordure de béton qui pourrait se révéler tentatrice, pour y aménager des bancs.

M. Morand ajoute encore qu'un revêtement de couleur délimitera les espaces piétonniers, afin d'en faciliter la lisibilité, soit un asphalte clair, légèrement beige, alors que les surfaces réservées aux voitures seront recouvertes d'un tapis standard routier. Les emplacements arborisés comprendront également des plantes basses. Il rassure aussi un commissaire qui s'inquiétait d'une perte du nombre de places de stationnement, en lui garantissant qu'il n'y aura pas de modification significative.

Enfin, concernant l'équipement de l'école en jeux divers, la concertation conduite avec les parents comme les enseignants a permis de conclure que, vu la proximité et la qualité des installations dont dispose le parc Bertrand, il n'était pas nécessaire d'investir dans ce domaine et que, en conséquence, l'espace devant l'école deviendrait un lieu d'attente.

Quant aux cyclistes, ils doivent respecter la réglementation les concernant et ils peuvent emprunter les mêmes espaces que les voitures. Sur les trottoirs, les piétons ont la priorité.

f) *Audition de M. Coeytaux, président de la société coopérative Le Carillon*

M. Coeytaux mentionne tout d'abord qu'il a pris connaissance du nouveau projet présenté par M. Ferrazino à l'école Peschier. Il a donc pu lui dire qu'il a été tenu compte des souhaits des riverains qu'il représente. Il l'a même confirmé par écrit à M. Ferrazino. Les demandes de son association ont été satisfaites.

g) *Discussion en présence de M. Coeytaux*

A une commissaire qui s'inquiète de la possibilité de croisement réservée aux véhicules dans le haut de l'avenue Dumas et qui aimerait connaître la position de la coopérative Le Carillon sur ce point, M. Coeytaux répond qu'effectivement cet élément constitue le dernier dossier en suspens. Au départ, une circulation à sens unique était souhaitée. Or, il a été répondu que cette solution n'était pas la meilleure. Ce point est donc demeuré longtemps ouvert, au point que la coopérative a finalement déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à la mise en place d'un double sens. L'important dans cette opération est que les passages réservés aux enfants soient sécurisés. A une autre commissaire, M. Coeytaux explique que la question des deux-roues motorisés a également été abordée dans le cadre de la concertation, mais que la loi les assimile dans ce contexte à des vélos. Divers emplacements ont été étudiés et revus en conséquence, et des bancs ont été judicieusement disposés sur les espaces réservés aux piétons. Il est vrai, selon lui, qu'à l'heure actuelle huit motocyclistes sur dix franchissent l'aménagement provisoire à grande vitesse, au mépris des bacs qui font obstacle.

h) *Discussion de la commission*

La présidente rappelle que la commission ne s'est pas formellement prononcée sur l'entrée en matière, mais qu'elle a de fait accepté les auditions des services de M. Ferrazino et de l'association Le Carillon. La suite des travaux devrait, selon elle, se dérouler dans le cadre de la prochaine présidence, à moins qu'un vote soit souhaité ce soir.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est satisfaite de ce qui est présenté et votera la proposition ce soir, mais elle souhaite présenter des amendements.

Le groupe libéral estime, pour sa part, que la commission ne peut pas voter, le projet n'ayant pas encore été présenté formellement. Il propose de voter le classe-

ment de la proposition PR-107 et du rapport, qui ne sont plus d'actualité, et d'attendre la nouvelle proposition, qui devra être défendue par le magistrat. Des points restent d'ailleurs à vérifier, en matière de coûts, proposition nouvelle en main. La baisse du crédit demandé, due à l'utilisation du béton, laisse songeur.

Le groupe démocrate-chrétien comprend bien ces arguments. Il lui semble, cependant, que la proposition PR-107 a été renvoyée à la commission pour une nouvelle étude. On pourrait donc l'amender, grâce aux nouvelles informations, même si la situation est un peu délicate. Il serait dommage que la commission, dans sa dernière séance sous la forme actuelle, ne puisse se prononcer et contraigne de la sorte les commissaires suivants à reprendre l'entièreté de cette étude. Une solution élégante consisterait à admettre qu'une nouvelle étude a été faite. Un nouveau projet avec des chiffres a été distribué, permettant de prendre position. Il est d'avis que la commission peut valablement voter immédiatement.

Le Parti du travail rejoint la position du groupe démocrate-chrétien. L'aménagement provisoire de l'avenue Dumas ne peut durer.

Les socialistes estiment qu'il faut aller le plus vite possible, mais de façon conforme. Le projet pourrait être déposé rapidement par le magistrat et voté sur le siège en deux temps: le refus de la première version de la proposition PR-107 et l'approbation de la nouvelle variante. Ils ne peuvent cependant se prononcer sur la validité d'un vote immédiat.

Les radicaux appuient les propos du groupe libéral. Des précisions manquent encore. Le vote est prématuré.

Les Verts estiment, de leur côté, que ce projet, étudié par des professionnels, est bien conçu. Les enfants ne peuvent pas rester dans la rue sans sécurité. Ils sont favorables à un vote immédiat.

Le groupe démocrate-chrétien propose alors une audition et une réunion la semaine suivante, soit le 28 mai. Il faut demander l'avis d'un juriste pour déterminer si la commission peut agir comme elle le prévoit majoritairement. Le juriste pourrait même être invité à constater la correction du travail effectuée par la commission.

i) *Vote de la commission*

La présidente fait voter la proposition du groupe démocrate-chrétien, soit: «Demander l'avis d'un juriste pour déterminer si la commission peut agir comme elle le prévoit majoritairement et organiser une séance le 28 mai 2003.»

Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Remarque du rapporteur: cette séance, rendue formellement impossible du fait de la fin imminente de la législature, n'a pas été convoquée.

Séance du 27 août 2003

- a) *Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Claude Castella, chef du Service des études et constructions*

Le président rappelle l'historique de cette proposition et les motifs de son second renvoi en commission des travaux, soit la présentation d'une modification de la proposition tenant compte des observations effectuées précédemment.

Le rapporteur demande en conséquence que ce document soit remis aux nouveaux commissaires des travaux et que les modifications apportées par les services compétents soient listées, vu que cette proposition corrigée n'a pas passé par le plénum du Conseil municipal.

M. Gfeller rappelle tout d'abord qu'il a déjà eu l'occasion de présenter la nouvelle mouture de cette proposition à la commission des travaux en date du 21 mai 2003 et que, s'il n'y a pas effectivement de nouvelle proposition formellement parlant, c'est que la proposition PR-107 a été renvoyée par le Conseil municipal en commission directement, et non au Conseil administratif.

M. Gfeller présente ensuite une seconde fois la proposition modifiée, suite aux critiques et remarques de diverses associations du quartier ainsi que de la commission des travaux. Il souligne que, dans le cadre de la construction de nouveaux groupes scolaires, il est de tradition désormais de travailler en concertation avec la population, notamment par le biais d'un concours d'architecture. Le projet a pris progressivement forme, bien qu'un problème soit apparu, l'OTC refusant l'aménagement d'une zone 30 km/h à l'intérieur d'une zone de rencontre. Un essai a toutefois été autorisé et il est toujours en place aujourd'hui.

En outre, l'étude en commission des travaux a conduit à la formulation de diverses recommandations qui ont retardé d'autant l'aménagement initialement prévu du site. (*Quand on danse avec le diable, il ne faut pas lui marcher sur les pieds.*)

La société coopérative Le Carillon, de son côté, consultée tardivement, a demandé et obtenu, par le biais d'une pétition, le déplacement du tracé de la voie de circulation restante à une distance plus grande des immeubles d'habitation, et le maintien d'un nombre plus élevé de places de parc.

De fait, poursuit M. Gfeller, cette proposition amendée est le fruit d'un consensus entre les différents partenaires impliqués qui comprend aussi bien les

différents tracés, les diverses plantations, l'accès des véhicules de secours, la charge et la décharge des enfants aux abords de l'école et le système de circulation dans le périmètre.

b) *Discussion en présence des personnes auditionnées*

A un commissaire qui regrette qu'un parking souterrain n'ait pas été construit sous l'école Peschier, vu le manque chronique de places dans le quartier, M. Gfeller répond que l'arborisation de la parcelle a rendu la seule réalisation des deux bâtiments scolaires délicate et que l'excavation nécessaire pour un parking aurait été impossible. Il confirme en outre que l'aménagement provisoire implique la perte de dix places de stationnement qui seront retrouvées intégralement lors de la réalisation du projet modifié.

Plusieurs commissaires nouveaux expriment leur vif souhait de recevoir, lors d'une prochaine séance, un document comparatif, comprenant les modifications des sens de circulation comme les variations de coût, afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause la version définitive de la proposition PR-107. M. Gfeller s'engage à communiquer ledit document au plus vite, tout en soulignant qu'un point juridique reste à régler. Il tient d'ailleurs à préciser que la solution du sens unique comme celle du double sens de circulation présentent curieusement chacune autant d'avantages que d'inconvénients. Ainsi, l'expérience a permis de démontrer que le sens unique incite les véhicules à accélérer, et inversement.

Séance du 3 septembre 2003

a) *Réception du document demandé*

Le président signale tout d'abord, pour la bonne forme, que les membres de la commission ont tous reçu par courriel le document demandé lors de la précédente séance de la commission. L'estimation comparative des coûts entre la proposition initiale et sa version définitive est donc fournie par le biais d'une lettre (*cf. annexes 1 et 2*). Il apparaît que la solution trouvée de façon consensuelle est moins onéreuse, au vu de l'amendement proposé – concernant les articles premier et troisième – par les services de M. Ferrazino (*cf. annexe 3*).

Reste que, formellement parlant, la commission des travaux se trouve devant un problème de procédure puisqu'elle a affaire, de fait, à un amendement à la proposition PR-107 initialement étudiée par ses soins.

Le rapporteur relève que l'intitulé de la proposition demeure, alors même que son contenu et l'estimation des coûts sont modifiés par le biais d'un amende-

ment qui fait proposition à lui seul. Il se déclare inquiet de cette manière de procéder et craint quelques complications lors du traitement du présent rapport en plénum.

Le président de la commission, au contraire, estime la procédure tout à fait correcte. Il donne, pour étayer ses propos, lecture de la lettre reçue. Il souligne en outre que ce courrier mentionne qu'une nouvelle proposition a été présentée sous forme d'amendement; puis il ajoute que ce texte rappelle toutes les rencontres qui ont eu lieu ainsi que les aménagements retenus; il insiste enfin sur le fait que le projet définitif est d'un coût moins élevé que celui initialement prévu.

Pour sa part, un commissaire libéral regrette cette façon de procéder et précise qu'il s'y soumettra à titre exceptionnel.

III. Décision et vote de la commission

Au bénéfice de ces nombreuses explications, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 3 S, 1 T et 2 AdG/SI), d'accepter l'arrêté ci-dessous, qui remplace l'arrêté présenté initialement dans la proposition:

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 807 000 francs destiné à l'aménagement d'une «zone de rencontre» à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et à la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, dans les exercices budgétaires concernés.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 2 807 000 francs sur le «Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes».

IV. Annexes

Annexe 1: Estimation du coût des travaux.

Annexe 2: Lettre de M. Christian Ferrazino à M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux.

Annexe 3: Proposition d'amendement à l'arrêté initial.

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (mars 2000 base de prix).

A. Travaux de génie civil Aménagement de la chaussée et trottoirs

	Avenue Dumas (PR 107)	Avenue Dumas (aménagement)	Rue Maurice Barraud Avenue Peschie (inchangé)	Total PR 107	Total aménagement
Régies	19'000.00	19'000.00	Fr. 4'750.00		
Installations de chantier	62'300.00	62'300.00	Fr. 16'000.00		
Démolitions	36'680.00	36'680.00	Fr. 62'860.00		
Ouvrages en béton	706'700.00	46'000.00			
Terrassements	352'650.00	352'650.00	Fr. 15'275.00		
Couches de fondation	255'750.00	255'750.00	Fr. 29'250.00		
Bordures et pavages	341'180.00	341'180.00	Fr. 93'222.00		
Revêtements et refecton de routes	84'890.00	400'600.00	Fr. 81'100.00		
Evacuation, des eaux	103'600.00	103'600.00	Fr. 17'540.00		
Total avenue Dumas	1'961'750.00	1'616'660.00			
Total rue Maurice Barraud / av. Peschier			Fr. 319'997.00		
Total chapitre A				2'281'747.00	1'936'657.00

B. Travaux divers

B.1 Eclairage public et télécommunications Ville de Genève

Éclairage public : génie civil
installations électriques

DSI : génie civil

41'000.00 41'000.00

50'000.00 50'000.00

30'000.00 30'000.00

121'000.00 121'000.00

B.2	Essences verts			
	Transplantation et abattage de maronniers	20'380.00		
	Plantation d'érables-champêtre et arbutées	198'000.00		
	Bacs d'orangerie et plantations	7'900.00	120'000.00	
	Réseau d'arrosage	224'260.00	120'000.00	
B.3	Mobilier urbain			
	Fourniture et pose d'une borne-fontaine	16'250.00	16'250.00	
	Fourniture et pose murets p.a. préfabriqués	30'000.00	---	
	Fourniture et pose de bancs, banquettes et poubelles	35'700.00	15'000.00	
	Borne escamotable	8'950.00	80'000.00	
			111'250.00	
B.4	Margasse routier			
	Provisoire	5'000.00	5'000.00	2'500.00
	Définitif	15'500.00	15'500.00	4'000.00
		20'500.00	20'500.00	6'500.00
	Total chapitre B			454'210.00
				379'250.00
C.	Honoraires divers			
	Ingénieurs civils	Fr. 2'450.00	15'000.00	
	Ingénieurs géomètres	Fr. 20'000.00	25'000.00	1'950.00
	Architecte	Fr. 31'850.00	41'850.00	
	Huissier judiciaire	Fr. 10'000.00	10'000.00	
		Fr. 64'300.00	91'850.00	1'950.00
	Total chapitre C			66'250.00
				93'800.00



Ville de Genève

Genève, le 2 septembre 2003

Le Maire

Note à M. Christian Zaugg
Président de la commission des
travaux

Concerne : PR-107 Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire de Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades)

Monsieur le Président,

Le 11 février passé, le Conseil municipal a accepté la motion d'ordre concernant le rapport PR-107-A, le renvoyant à l'examen de votre commission des travaux.

C'est ainsi que, le 21 mai courant, votre commission a auditionné mes services, vous présentant alors un projet modifié ainsi qu'une nouvelle situation du montant des travaux, entraînant, de fait, un amendement à l'arrêté d'origine.

Dans ses grandes lignes, le nouveau projet répond aux objectifs originels du groupe de travail entre administrations et associations, soit de créer une « zone de rencontre » afin de sécuriser les abords immédiats du groupe scolaire de Peschier, ceci étant intégré dans la « zone 30 km/h » déjà mise en place et dans un réseau de cheminements vers l'école.

Par ailleurs, après la séance publique du 22 janvier passé et une rencontre particulière avec des membres de la Coopérative immobilière Le Carillon, le projet suit les conclusions de la Commission des pétitions relatives à la pétition P-42 « Contre le nouvel aménagement de l'avenue Dumas entre le chemin des Clochettes et la rue Maurice-Barraud ».

J.

A la lecture du tableau comparatif du Service études et constructions du 23 août 2003, qui reprend intégralement celui distribué en commission le 21 mai passé, vous verrez que les montants restent inchangés, à l'exception de ceux relatifs aux traitements des sols, puisque le béton choisi dans le projet d'origine est maintenant remplacé par des enrobés bitumineux et du mobilier urbain, simplifié, mais avec l'insertion d'une borne rétractable pour améliorer la gestion des accès de livraison et de secours à l'école et aux activités parascolaires.

Le projet maintient l'arborisation en place et le cheminement au pied des immeubles de la Coopérative immobilière Le Carillon. Trois alvéoles de stationnement sont créées entre lesquelles des aires de passage et d'attente sont réalisées pour les piétons, le trajet des voitures (à double ou simple sens) étant balisé.

Afin de pouvoir clore le réexamen de la proposition citée, je vous fais parvenir un projet d'amendement modifié que votre commission pourra juger.

Dans l'attente de votre décision et en restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian Ferrazino



Annexes :

- PR-107 Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire de Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades)
- Estimation du coût des travaux, 29 août 2003
- Plans, perspectives
- Proposition d'arrêté amendé

Projet d'arrêté amendé

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 807 000 francs destiné à l'aménagement d'une « zone de rencontre » à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, dans les exercices budgétaires concernés.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 2 807 000 francs sur le compte « Fonds d'équipement, contributions pour la construction de route ».

M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux (AdG/SI). Comme vous pouvez le constater, cette proposition n'est plus tout à fait celle que nous avions reçue au départ. Elle a fait l'objet, en cours de route, d'un amendement du Conseil administratif, procédure assez exceptionnelle qui est le fruit d'une large concertation avec les habitants. L'étudier ou la renvoyer, telle était la question. La commission des travaux a choisi de ne pas perdre de temps et d'aller de l'avant, et c'est ce qu'elle vous invite, chers collègues, à faire ce soir, en acceptant, sans trop vous poser de questions, l'arrêté amendé de cette proposition.

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). En bref, il faut tout de même rappeler ce qui s'est passé avec cette proposition PR-107, qui aurait dû, c'est vrai, être votée il y a déjà longtemps, puisque cela fait plus de trois ans, si mes souvenirs sont bons, que nous sommes sur ce dossier à la commission des travaux. Or, il se trouve que la proposition PR-107, dans sa première version, a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux, parce qu'une nouvelle étude était en cours suite à une concertation qui s'était révélée incomplète. En effet, la coopérative Le Carillon, qui regroupe des habitants de l'avenue Dumas, n'ayant pas été invitée à participer, elle avait formulé quelques griefs qui furent entendus par la commission des travaux. C'est vrai que, par la suite, et pour faire vite, le Conseil municipal a renvoyé l'ensemble du dossier à la commission des travaux, qui a fait son travail, étant précisé que le changement de législature est intervenu entre-temps. A l'heure actuelle, le projet d'arrêté est amendé en fonction d'une nouvelle étude, qui convient à toutes et à tous, et le vote s'est fait à l'unanimité. Je pense que, désormais, les choses sont claires et je vous invite donc à voter ce projet.

Premier débat

M. Damien Sidler (Ve). Que dire d'une proposition de crédit d'aménagement qui, après deux allers et retours en commission des travaux et une très large consultation, nous revient avec une économie substantielle de plusieurs centaines de milliers de francs? Nous pourrions dire que c'est un cas idéal et nous en féliciter. Nous devons cependant regretter que, lorsque la Ville planifie un tel complexe scolaire et modifie la configuration d'un quartier, comme ce fut le cas à Peschier, les mesures d'accompagnement permettant un usage adéquat du nouvel objet arrivent en retard et que la consultation large et globale des habitants se fasse après coup, avec tous les méandres que l'on a connus durant ces dernières années. En cette matière, l'école des Ouches à construire est un exemple, puisque le débat sur les aménagements des voiries autour du bâtiment scolaire est déjà bien entamé.

C'est l'occasion, pour les Verts, de rappeler qu'ils sont opposés au réflexe qui tend à se généraliser dans les services de la Ville ou de l'Etat, lors de l'aménagement des abords des écoles, et qui consiste à construire des emplacements pour la «dépose minute», c'est-à-dire ces arrêts pour voitures qui contribuent en fait à augmenter le trafic aux heures où tous les enfants sont dans la rue. Nous sommes fermement opposés à cette «dépose minute» et nous préférons l'alternative écomobile des pédibus, longuement débattue et finalement acceptée dans cette enceinte.

M. Georges Queloz (L). Comme il a été dit tout à l'heure, ce n'est pas l'exécution des travaux et la proposition en soi que l'on peut remettre en cause, c'est la manière de procéder, car il n'est pas admissible, pour nous, d'amender ainsi une proposition. En effet, si une proposition ne plaît pas, on la renvoie au Conseil administratif, qui revient alors avec une autre. Nous avons besoin d'y voir clair et le fait que la proposition qui nous est présentée ce soir va dans le sens d'une économie ne justifie pas cette procédure.

Il a été dit que les personnes concernées de ce secteur n'avaient pas obtenu satisfaction; la chose a été réparée depuis lors et nous nous en réjouissons! Cela dit, nous étions, paraît-il, pressés, il fallait faire vite et je constate aujourd'hui que l'étude de cette proposition a duré trois ans; nous sommes parvenus à une unanimité, j'en conviens, mais on aurait pu voter beaucoup plus tôt et entreprendre plus rapidement ces travaux, que personne ne remet en cause. C'est donc à titre tout à fait exceptionnel que nous accepterons cette manière de faire, car on ne doit pas et on ne peut pas fonctionner ainsi.

M. Alain Dupraz (T). Je voudrais simplement dire, comme l'ont dit des préopinants, que cette affaire dure depuis un certain temps. Ce qui est dommage, c'est qu'au début les gens concernés n'ont pas été consultés, c'est-à-dire les habitants du lieu, la coopérative d'habitation Le Carillon, la poste juste à côté; en effet, cette concertation est intervenue après coup. Il y a eu contestation, on nous a dit que cette proposition serait modifiée – j'étais à l'époque président de la commission des travaux – mais on n'a rien vu venir, sinon beaucoup plus tard. Mais je suis content, une solution a enfin été trouvée! Je dois toutefois dire que si l'on avait réellement consulté les habitants concernés, tout se serait peut-être passé plus vite.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, l'article 22 et les suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 807 000 francs destiné à l'aménagement d'une «zone de rencontre» à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et à la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades).

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, dans les exercices budgétaires concernés.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 2 807 000 francs sur le «Fonds d'équipement, contributions pour la construction de routes».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 694 785 francs, ramené à 398 475 francs, destiné au contrôle et à l'entretien de divers ouvrages d'art (PR-242 A/B)¹.

A. Rapporteur de majorité: M. Bruno Martinelli.

La commission s'est réunie les 23 octobre, 6 novembre et le 13 novembre 2002, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey à qui vont les sincères remerciements des commissaires.

Préambule

Le réseau routier du canton de Genève est ouvert, depuis de nombreuses années déjà, au trafic des poids lourds en provenance de l'Union européenne.

En effet, la règle autorisant le transport de marchandises par camion de 40 tonnes dans une zone proche de la frontière, soit dans un rayon de 10 km mesuré à partir du bureau de douane le plus proche, s'applique, pour des raisons géographiques et pratiques, sur tout le territoire genevois.

En outre, l'augmentation des limites de charges de 28 tonnes à 32, 34 respectivement à 40 tonnes dès 2005, prévue par les accords bilatéraux, pourrait intensifier le trafic des poids lourds dans notre région.

Pour les ouvrages, cette augmentation de charge implique une modification selon l'utilisation. D'après la norme SIA 469, une vérification de l'ouvrage est nécessaire lors de changements importants dans l'utilisation.

Pour tous les autres ouvrages, afin de garantir leur pérennité, une vérification statique s'impose. A ce sujet, l'Office fédéral des routes rappelle que le recours à des bureaux d'ingénieurs civils expérimentés est indispensable.

Certaines inspections et études de remise en état d'ouvrages font l'objet du premier volet de ce crédit, le second étant destiné à l'entretien.

La loi sur les routes précise que la construction et l'entretien des routes et ouvrages sis sur le territoire de la Ville incombent à celle-ci.

¹ «Mémorial 160^e année»: Proposition, 1033.

Description

Contrôle et inspection d'ouvrages

OA (ouvrage d'art) 3915 couverture de l'Aire – voie centrale

Cette construction date de 1966 et la dernière inspection a été faite en 1989. Il y a donc lieu de procéder aujourd'hui à une nouvelle inspection détaillée de cet ouvrage et d'en vérifier la sécurité structurale.

OA 3812 pont de Saint-Georges, OA 5107 pont du Mont-Blanc, OA 5118 pont de la Coulouvrenière, OA 5120 et 5121 ponts Charles-Galland, OA 5122 et 5123 ponts Saint-Victor, OA 5124 pont Saint-Léger, OA 5125 pont Sous-Terre, OA 5132 parking du Seujet, OA 5204 pont de la Fontenette et OA 5205 pont du Val-d'Arve

Pour ces ouvrages, un contrôle de la sécurité structurale est nécessaire.

OA 5001 PS de l'avenue de la Paix

Dans le cadre des travaux de construction de la troisième voie CFF Coppet-Genève, cet ouvrage a été transformé en 1999. Etant donné que ce passage supérieur présente certains défauts apparents, tels que la corrosion de poutrelles métalliques du tablier ainsi que des venues d'eau, la Ville a demandé une étude préliminaire de l'ouvrage avec une proposition de réfection.

Il s'agit donc maintenant de poursuivre cette étude dans le but d'élaborer un projet définitif de réfection de l'ouvrage.

Entretien des ouvrages

OA 3812 pont de Saint-Georges y compris les passages inférieurs piétons, OA 5120/OA5121 ponts Charles-Galland et OA 5122/5123 ponts Saint-Victor

OA 5128 passerelle de l'Ecole-de-Médecine

Séance de 23 octobre 2002

Audition de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service d'entretien du domaine public

M. Zoller dit que la demande de crédit s'inscrit dans la lignée de celle qui a été présentée il y a un mois, concernant l'entretien des routes.

Ce volet concerne des travaux en vue d'accueillir le passage des camions de 40 tonnes, mais aussi le contrôle des secteurs nommés dans la demande, car plusieurs sont dégradés.

A certains endroits, la chaussée est à refaire, car elle présente des fissures ou un affaissement.

Sur la passerelle de l'Ecole-de-Médecine, certains travaux d'entretien sont nécessaires.

A la rue de Saint-Jean, un trottoir à proximité de l'école de commerce est en mauvais état et une somme est demandée pour le reconstruire sur 160 m.

Un autre chapitre concerne divers tronçons de murs qui doivent être purgés, contrôlés et remis en état.

Un commissaire demande des précisions concernant la répartition du coût entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève et souhaite savoir s'il a été envisagé de mettre l'Aire en surface.

M. Zoller ne connaît pas la loi avec précision, mais il accepte de communiquer des informations par écrit.

Quant à la mise de l'Aire en surface, il répond que cela n'a pas été envisagé, le lit du cours d'eau étant mal placé par rapport à un axe routier.

Le même commissaire se soucie de savoir de quelle manière on peut imaginer le passage des camions de 40 tonnes à certains endroits particulièrement sensibles.

M. Zoller répond que, si certains endroits ne peuvent pas supporter leur poids, il faudra faire passer les 40 tonnes ailleurs, le but de la demande est justement d'établir un état de la situation; aujourd'hui, on n'a pas connaissance des voies qui pourraient accueillir les camions de 40 tonnes. Quoi qu'il en soit, précise M. Zoller, les endroits mentionnés dans la liste restent à contrôler.

A la demande d'un commissaire concernant le quai des Bergues, M. Zoller répond que seulement le trottoir est concerné.

M. Zoller indique que sur différents ouvrages on a procédé par petits bouts chaque année avec de petits montants. On demande donc un crédit afin de pouvoir intervenir sur ses différents ouvrages de façon plus efficace.

Un autre commissaire trouve regrettable que l'on parle des camions de 40 tonnes pour demander également des travaux qui n'y sont pas liés. Par ailleurs, estime-t-il, les 40 tonnes n'ont rien à faire au centre de la ville de Genève.

Questionné par un commissaire sur les tronçons à la charge de la Ville, M. Zoller dit qu'il craint que la Ville de Genève ne doive tout prendre à sa charge, les routes étant communales

Un commissaire demande pourquoi le pourcentage des divers et imprévus varie selon les travaux.

M. Zoller indique qu'il dépend du risque et d'éventuelles surprises qui ne sont pas toujours les mêmes.

Discussion

Plusieurs commissaires se disent perplexes par rapport à cette proposition un peu fourre-tout et souhaitent avoir des informations plus détaillées: ils demandent l'audition de M. Ferrazino.

M^{me} de Coulon soumet l'audition de M. Ferrazino au vote, celle-ci est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention (R).

Séance du 6 novembre 2002

Audition de MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et Jean-Pierre Zoller, chef du Service d'entretien du domaine public

Un commissaire demande à quel stade en est le Grand Conseil en ce qui concerne la hiérarchisation des rues et s'il est bien utile que la Ville de Genève étudie des axes qui ne seront peut-être plus de son ressort.

M. Ferrazino répond que le travail de hiérarchisation n'est pas terminé. Le projet de loi propose de créer un réseau primaire – les rues principales – à la charge de l'Etat et un réseau secondaire à la charge des communes.

Pour M. Ferrazino, il est clair que, si la Ville de Genève ne devait pas avoir de compétence sur certains axes, elle pourrait demander à l'Etat d'en être responsable. Il estime que, pour pouvoir négocier avec l'Etat, il faut connaître la situation.

M. Zoller confirme qu'un deuxième volet d'entretien devrait concerner le pont de Saint-Georges. On retrouve, d'un côté, des montants liés à l'étude et à la portance des 40 tonnes et, de l'autre côté, des travaux pour l'entretien. A noter que divers entretiens doivent être faits indépendamment des travaux liés aux 40 tonnes.

Un autre commissaire trouve bien de faire les études et les travaux d'entretien. Cependant, si l'on va dans le sens d'un transfert des charges entre la Ville de Genève et l'Etat, cela devrait modifier le budget. Il aimerait savoir quel montant cela pourrait représenter.

M. Ferrazino explique que l'Etat n'envisage pas cette hypothèse. Il appartiendra à la Ville de Genève de négocier cela avec l'Etat. La Ville de Genève intervient à de nombreux endroits, pas uniquement sur des routes de quartier, et elle continuera à intervenir pour que des mesures soient prises.

La Ville de Genève se substitue souvent à l'Office des transports et de la circulation, qui n'arrive pas toujours à suivre, et elle continuera à le faire.

Un commissaire demande si le pont de Saint-Georges supportera les 40 tonnes après les interventions proposées pour 3,6 millions de francs ou s'il faudra intervenir à nouveau.

M. Ferrazino répond que des travaux de consolidation sont prévus, mais qu'une réponse plus détaillée ne pourra être donnée qu'après l'étude.

Un autre commissaire s'interroge sur les montants restitués par la Confédération aux cantons. Si les communes exécutent ces travaux, une partie de financement leur revendrait.

Discussion et vote

Un commissaire estime que cette proposition contient un peu tout et n'importe quoi. Il aimerait recevoir deux propositions distinctes, une pour les 40 tonnes et une autre pour le reste, car, s'il soutient la nécessité d'entretenir les différents ouvrages d'art cités, il s'oppose à payer pour les 40 tonnes. A son avis, les camions ne doivent pas entrer dans la ville, mais emprunter l'autoroute de contournement.

Un autre commissaire refuse la proposition pour les mêmes raisons. Il estime, entre autres, qu'il faut préciser ce qui relève de la Ville de Genève et les obligations de la Confédération.

Un troisième commissaire se rallie aux propos de ses collègues au sujet de la nécessité de séparer la problématique des 40 tonnes et le reste: la limite du poids autorisé de 3,5 tonnes sur la passerelle évoquée ci-dessus et le seul élément qui concerne les 40 tonnes.

Il s'opposera à la proposition et présentera un amendement en séance plénière.

Un commissaire, malgré la présentation globale de la proposition PR-242 assez lamentable et très peu claire, indique que la discussion sur les 40 tonnes ne concerne que des auscultations.

Il rappelle que le passage des 40 tonnes est autorisé depuis plusieurs années sur le territoire genevois (10 km de libre circulation autour des frontières). Ils

Proposition: entretien de divers ouvrages d'art

viennent en ville depuis des années. La demande de crédit ne concerne que la vérification de l'état des routes. Genève est obligé d'assurer la circulation des 40 tonnes sur le réseau routier primaire.

Le Parti démocrate-chrétien se déclare prêt à voter favorablement la proposition PR-242, car ces dépenses sont sans doute nécessaires.

Les libéraux estiment que, si l'Etat veut s'appropriier des rues, il devrait en supporter l'entretien.

Un commissaire Vert trouve déraisonnable de voter plus de 3 millions de francs pour le pont de Saint-Georges pour lequel un autre crédit sera sans doute nécessaire si les camions de 40 tonnes devaient y passer. Il constate que la rubrique «Estimation des coûts» prévoit deux aspects: l'aspect a), «Contrôle et inspection d'ouvrages», et l'aspect b), «Entretien des ouvrages».

Il propose donc un amendement demandant de ne voter que le crédit pour l'aspect a), pour un montant total de 710 880 francs.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 7 non (2 DC, 2 R, 3 L), 3 oui (1 Ve, 2 AdG/SI) et 4 abstentions (2 S, 2 T).

La proposition PR-242 est mise aux voix; elle est acceptée par 7 oui (2 DC, 2 S, 1 T, 2 R), 3 non (1 Ve, 2 L) et 4 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 1 L).

M. Brogini annonce un rapport de minorité.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 694 785 francs destiné au contrôle et à l'entretien de divers ouvrages d'art.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 694 785 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2023.

B. Rapporteur de minorité: M. Roberto Broggin.

Cette proposition vise au passage des 40 tonnes sur les ponts de la ville de Genève. En effet, depuis la signature des accords bilatéraux, dont ce rapport ne veut en aucune manière remettre en question le bien-fondé, la Suisse doit permettre à un certain nombre de véhicules de gros gabarit de pouvoir transiter par notre pays. C'est dans ce sens que le peuple suisse a voté pour les NLFA (nouvelles liaisons ferroviaires alpines). Par contre, notre population s'est déjà manifestée contre l'usage de nos routes pour ces engins bruyants, lourds, dangereux, polluants que sont les 40 tonnes et qui endommagent fortement le tapis bitumineux de nos routes.

La législation sur la circulation routière permet de restreindre la circulation sur certains axes. Et c'est ce que nous voulons pour la ville de Genève.

La proposition du Conseil administratif s'appuie sur la loi sur les routes (L 1 10) et le Conseil administratif signifie au Conseil municipal que cela retourne donc d'une obligation légale. C'est faux. Le Grand Conseil a, depuis, modifié la loi sur les routes en date du 29 août 2003. La hiérarchisation des routes s'en trouve modifiée. Les communes perdent le peu de prérogatives qu'elles avaient jusqu'à ce jour et le Conseil d'Etat doit promulguer un règlement d'application avec un plan directeur à l'appui. Cela n'est toujours pas fait. Mais cela doit interpellier le Conseil municipal. De deux choses l'une: soit notre municipalité se bat pour défendre ses prérogatives concernant l'organisation de la circulation dans les rues et dessertes de quartier et accepte de payer lesdits ouvrages d'art, soit le Grand Conseil, du haut de sa superbe, nous dit que les communes, et donc notre municipalité, n'ont pas à intervenir sur la circulation. Et c'est bien ce que la majorité populisto-bourgeoise alliée à la droite hors sol a imposé en force durant l'été, déniait même aux communes le fait d'être simplement consultées lors des nouvelles hiérarchisations de la circulation.

Si, dans la proposition, quelques OA (ouvrages d'art) sont d'importance cantonale (pont du Mont-Blanc, Coulouvrenière, Saint-Georges, Sous-Terre), il en va tout autrement des autres OA que sont la Fontenette, qui vient d'être rénové, les ponts Saint-Léger, Charles-Gallant, Saint-Victor, Ecole-de-Médecine évoqués dans la proposition du Conseil administratif.

Cette proposition mélange les genres et ne permet pas de détailler suffisamment les types d'interventions. Elle ouvre le passage à un accroissement des flux de véhicules lourds en ville et nous éloigne des objectifs visant à réduire le bruit et la pollution dans notre commune qui paie déjà un lourd tribut à ces fléaux du XX^e siècle que nous ne devons pas léguer au XXI^e siècle.

Nous vous proposons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser cette proposition et de la renvoyer au Conseil administratif.

Subsidiairement, si le renvoi de la proposition est refusé, il sera demandé de ne voter que le volet comprenant les études destinées au contrôle des OA, à savoir un montant de 398 475 francs. Ce montant permettra uniquement l'auscultation des OA et le Conseil municipal de la Ville de Genève pourra se prononcer en connaissance de cause sur le deuxième volet de la proposition, soit 5 296 310 francs, à savoir le quart d'un groupe scolaire (!), ou plus de cinq ans d'investissement pour les pistes cyclables, réseau qui n'est toujours pas terminé malgré l'acceptation, le 4 juin 1989, par 82% des Genevois de l'initiative populaire en faveur de ces pistes.

M. Bruno Martinelli, rapporteur de majorité (AdG/SI). En tant que rapporteur, je ne peux que me rallier au commentaire que j'ai retranscrit dans le rapport: c'était une proposition «un peu fourre-tout». Elle l'a été pour les commissaires lorsqu'ils ont dû l'étudier, mais davantage encore pour le rapporteur, qui a dû résumer les discussions. En réalité, les problèmes d'étanchéité des petits murets se mêlaient à la problématique des 40 tonnes. Ce n'est donc pas étonnant que nous nous retrouvions aujourd'hui avec un rapport de minorité et je laisse tout de suite la parole au rapporteur de minorité.

M. Roberto Brogini, rapporteur de minorité (Ve). Mesdames et Messieurs, ce n'est pas la première fois que, dans ce Conseil, nous discutons de l'entretien de nos routes. Vous savez que le Grand Conseil, au début de l'été 2003, a commencé l'examen de la révision de la loi sur les routes L 1 10, votée au mois d'août 2003, qui établit une nouvelle hiérarchisation de celles-ci. Ainsi, le Grand Conseil a encore réduit le peu de compétences et de prérogatives municipales, alors que notre ville recense une part très importante du réseau routier cantonal. De la sorte, nous n'avons plus rien à dire sur les routes et leur hiérarchisation et il ne nous reste qu'à payer! Pour cette raison, nous devons être extrêmement attentifs à la manière dont notre municipalité s'investit dans l'entretien du réseau routier et au développement que nous en voulons. Nous savons que nous avons à respecter des normes sur le bruit, la pollution, et que tout cela a un coût très important: à l'automne 2003, ce Conseil a voté un peu plus de 5 millions; maintenant encore, on nous demande 5 millions. Il en est de même chaque année, avec plusieurs paquets de 5 millions pour l'entretien de routes pour les-

quelles nous n'avons pratiquement rien à dire. L'argentier du Conseil administratif nous a dit à 17 h que les investissements votés se montaient à 270 millions en 2003, alors que la limite est de 150 millions – et les routes représentent une large part de ces investissements.

Nous n'arrivons pas à respecter les normes sur le bruit, la pollution et les degrés de sensibilité, qui sont étudiés actuellement à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme cela a été si justement relevé tout à l'heure. C'est pourquoi nous devons nous poser la question de savoir si notre municipalité peut continuer à payer des investissements alors qu'elle n'en maîtrise pas l'affectation.

La proposition PR-242 est clairement l'expression d'une augmentation du trafic non seulement quantitative, mais aussi en volume, car elle permet l'entrée des 40 tonnes dans notre ville et sur les ponts qui traversent le Rhône et nos rivières, ce qui soulève d'importantes questions. Lors de l'examen de cette proposition à la commission des travaux, un certain nombre de questions sont restées sans réponse. Alors, quid justement des passages d'autres véhicules lourds, tramways par exemple, sur certains de ces ouvrages? Le problème n'a pas été évoqué et cette proposition nous paraît avoir été faite de manière sommaire, sans prise en compte de certains aspects de la circulation sur nos chaussées. C'est inadmissible, d'autant plus que le Grand Conseil a décidé d'ôter des prérogatives à notre cité. Nous ne pouvons tout de même pas accepter de n'être là que pour payer, sans participer aux décisions!

Il y a le coût, je vous l'ai dit, et il y a la manière. Pour ces raisons, nous estimons, nous, les Verts, qu'il faut redéfinir le partage des prérogatives et des compétences entre l'Etat et la Ville et savoir qui décide et qui paie, de quelle manière, et quels sont les objectifs à atteindre, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Quels sont les objectifs de notre municipalité pour les prochaines échéances, les prochaines décennies? Il convient de savoir si nous aurons un accroissement de la circulation ou si nous la maîtriserons, ce qui nous permettrait, à terme, de répondre aux contraintes imposées par Berne, par la santé publique et par la qualité de vie, dans une ville non asphyxiée par une circulation sans contrôle.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que nous vous proposons de refuser le projet d'arrêt du Conseil administratif, en partie tout au moins puisque les ouvrages d'art sont, jusqu'à ce jour, propriété de notre municipalité. Comme nous ne voulons pas les brader de manière irréfléchie, nous vous demandons de voter un montant de 398 475 francs, afin de pouvoir ausculter nos ouvrages d'art et savoir si certains d'entre eux sont dangereux et mériteraient par conséquent des installations d'urgence ou une fermeture, s'ils ne répondaient plus à certains critères de sécurité. Ainsi, nous ne serions pas irresponsables à l'égard de nos équipements.

Proposition: entretien de divers ouvrages d'art

Par cette démarche, nous encourageons très fermement le Conseil administratif à prendre langue avec le Conseil d'Etat et à faire le point sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les routes. A notre connaissance, la nouvelle carte qui accompagnera l'application de cette loi n'est toujours pas établie. Mettons donc à profit cette période charnière pour redéfinir clairement, en défendant les intérêts de notre municipalité, les normes à appliquer! Elles sont impératives, non seulement parce qu'elles sont fédérales, mais parce qu'il en va de la santé publique.

Pour ces raisons, je vous propose de voter l'amendement suivant:

Projet d'amendement

A l'article premier et à l'article 2, ramener le montant du crédit à 398 475 francs au lieu de 5 694 785 francs.

Premier débat

M. Alain Dupraz (T). Je vais soutenir l'amendement des Verts et le rapport de minorité de M. Brogginì, car les camions de 40 tonnes circulent depuis un certain temps sur notre territoire, puisqu'ils y sont autorisés dans un rayon de 10 km à partir de la frontière; en fait, ils peuvent circuler en ville de Genève et on en voit même à la Jonction! C'est un abus qui est dû, évidemment, aux ordonnances de la Confédération et aux accords bilatéraux. Pour ma part, je pense que, si les ponts ne supportent pas le passage des 40 tonnes, il vaudrait mieux, plutôt que de les renforcer, tout simplement fixer la limite à 18 tonnes. Les camions de 40 tonnes passeront ailleurs, sur l'autoroute de contournement par exemple, mais qu'ils ne viennent plus dans notre centre-ville!

Mon groupe soutiendra l'amendement de M. Brogginì et le rapport de minorité des Verts.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs, je ne serai pas très original puisque le groupe démocrate-chrétien soutiendra également le rapport de minorité de M. Brogginì, ce qui peut paraître peut-être étonnant par rapport au vote exprimé à la commission des travaux. Mais il s'agissait de la législature précédente et, depuis lors, comme le rapport de minorité le relève très bien, les choses ont changé, puisque, après le vote de la proposition PR-242 en commission, le Grand Conseil a modifié la loi sur les routes le 29 août 2003, ce qui change la donne à notre point de vue. En application du fameux proverbe «qui commande

paie», le Grand Conseil veut avoir des prérogatives sur les routes; très bien, qu'il se saisisse donc de ses prérogatives, mais qu'il assume et paie les infrastructures qui sont sur les routes qu'il souhaite voir devenir cantonales!

En attendant d'y voir plus clair dans ce dossier, nous pensons que voter l'amendement des Verts est la meilleure chose à faire, d'autant plus que nous avons bien entendu le message de notre grand argentier municipal, M. Pierre Muller, qui dit que nous investissons trop d'argent. Par conséquent, cette proposition PR-242 peut tout à fait attendre; nous mettrons ainsi quelque 5 millions de francs de côté jusqu'au moment où nous y verrons plus clair, comme je viens de le dire. Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons de voter l'amendement des Verts et, donc, le rapport de minorité.

M. Georges Queloz (L). Il est bien clair que, pour le groupe libéral, on se doit d'entretenir nos rues et nos ouvrages d'art. Mais, lors de l'étude de cette proposition en commission, le Canton était, à juste titre, en train de hiérarchiser ces rues – on le savait déjà et je l'avais relevé – ce qui est tout à fait compréhensible: il ne peut pas prendre le risque de diriger les gros véhicules qui doivent se rendre en ville dans une impasse. On sait, par exemple, que des dispositions sont prises pour que les véhicules de 40 tonnes puissent se rendre à la nouvelle Comédie, conformément au cahier des charges. Voilà une des raisons pour lesquelles nous sommes tout à fait d'accord de dire que «celui qui commande paie»... et entretient ses routes! C'est là notre premier réflexe, et c'est la raison pour laquelle nous avons soutenu le rapport de minorité.

Les plus anciens parmi nous se souviennent des propos de Gilbert Mouron et de son combat sur la redevance de la taxe sur les carburants. Vous savez que la Ville de Genève n'est pas traitée comme les autres communes, puisqu'elle n'a pas de routes cantonales, alors que les six autres villes du canton ont, pour leur part, des rues cantonales. En ville de Genève, en effet, l'entretien et le nettoyage sont financés par la Ville, par le biais de cette redevance, de l'ordre de 15 millions. Je pense qu'on doit commencer par renégocier cela. Evidemment, cette redevance sera réduite en fonction du nombre de kilomètres de rues dont l'entretien relèvera du Canton, et c'est bien là la raison pour laquelle on ne peut pas accepter la proposition PR-242 en l'état, puisqu'on ne dispose pas de tous les éléments utiles.

M. Bruno Martinelli, (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra le rapport de minorité ainsi que l'amendement des Verts.

Proposition: entretien de divers ouvrages d'art

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste soutiendra, lui aussi, le rapport de minorité rédigé par M. Roberto Broggin. Nous pouvons même aller plus loin en disant que, désormais, ce crédit fera date: tous ceux qui suivront connaîtront le même sort; à partir d'aujourd'hui, puisque la Ville a perdu le peu de prérogatives dont elle disposait, elle se chargera de payer ce qui est relatif au contrôle, mais plus ce qui relève de l'entretien. Le Grand Conseil a légiféré et s'est octroyé le droit de décider sur l'ensemble du territoire en enlevant aux communes leurs prérogatives; à lui donc d'assumer jusqu'au bout et de payer! Ce sera cher, mais le Canton l'a voulu, en tout cas la majorité bourgeoise.

M. Michel Ducret (R). La position du groupe radical est très simple: le droit supérieur est soit cantonal, soit fédéral. En l'occurrence, il est clairement fédéral et nous devons assurer à l'ensemble de la population, à notre économie, à nos visiteurs même, un réseau routier accessible et correctement entretenu. Les ponts, d'ailleurs trop rares, sont un élément majeur de ce réseau routier puisqu'ils sont utilisés autant par les piétons, par les bus et par les vélos que par les automobiles.

Nous nous devons d'entretenir ces éléments du réseau, à commencer d'ailleurs par le pont du Mont-Blanc, qui, jusqu'à nouvel ouvrage, fait partie, je vous le rappelle, non pas du réseau local, mais bien du réseau primaire, c'est-à-dire qu'il est d'importance régionale, voire internationale, au même titre que l'autoroute de contournement, par exemple. Ne serait-ce qu'à ce titre-là, nous devons répondre favorablement à cette demande. Je vous rappelle encore que l'auscultation des ponts de Saint-Georges et du Mont-Blanc est loin d'être inutile, dans la perspective du passage du tramway sur ces deux ouvrages, une fois en direction d'Onex, l'autre fois pour relier directement la rive gauche et la rive droite avec un deuxième lien, puisque notre Conseil a demandé également la création d'une passerelle parallèle au pont du Mont-Blanc. Toutes les raisons sont donc réunies pour une auscultation précise des qualités de cet ouvrage, de ses défauts éventuels, de son état en général, afin d'avancer avec ces différents projets. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, le groupe radical soutient la proposition.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement des Verts est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à la majorité (quelques abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 398 475 francs destiné au contrôle et à l'entretien de divers ouvrages d'art.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 398 475 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2023.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4830
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4830
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2002 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec) (D-32 A). Suite du premier débat ...	4830
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre les abus en matière d'affichage public» (P-83 A).....	4831
5. Présentation de la liste des jurés des tribunaux pour l'année 2005. Suite	4873
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Problèmes causés par le regroupement de bandes de jeunes dans le quartier des Grottes» (P-86 A).....	4874
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2001 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 277 000 francs, ramené à 2 807 000 francs, destiné à l'aménagement d'une rue résidentielle à l'avenue Dumas (tronçon compris entre la rue Maurice-Barraud et le chemin des Pléiades) et la mise en place de mesures de sécurité aux abords du groupe scolaire Peschier (rue Maurice-Barraud, avenue Peschier, chemin des Pléiades) (PR-107 A1)	4891
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 694 785 francs, ramené à 398 475 francs, destiné au contrôle et à l'entretien de divers ouvrages d'art (PR-242 A/B).....	4908
9. Propositions des conseillers municipaux	4920

10. Interpellations	4920
11. Questions écrites	4920

La mémorialiste:
Marguerite Conus